



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8256^e séance

Mardi 15 mai 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Wronecka	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Ma Zhaoxu
	Côte d'Ivoire	M. Djédjé
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Polyanskiy
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Edjang Mangué
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Minute de silence

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais, à l'entame de la présente séance, que nous prenions un moment pour rendre hommage aux personnes qui ont été tuées hier à Gaza, ainsi qu'à tous ceux – Palestiniens, Israéliens et autres – qui sont morts en raison de ce conflit qui n'a que trop duré. J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever et à observer une minute de silence en leur mémoire.

Les membres du Conseil de sécurité observent une minute de silence.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

M. Mladenov se joint à nous par visioconférence depuis Jérusalem.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Mladenov.

M. Mladenov (*parle en anglais*) : Pour le peuple de Gaza, la journée d'hier a été une journée tragique. Il n'y a pas d'autres mots pour décrire ce qui s'est passé. Rien ne saurait justifier ces morts. Il n'y a aucune excuse! Cela ne sert les intérêts de personne. Cela ne sert certainement pas la cause de la paix. J'ai le cœur lourd aujourd'hui à l'heure d'exprimer mes condoléances aux familles de ceux qui ont perdu la vie hier et au cours des

six dernières semaines de manifestations à Gaza. Qui peut trouver les mots pour consoler la mère d'un enfant qui a été tué? Je demande à tous de se joindre à moi aujourd'hui pour condamner dans les termes les plus forts les actes qui ont entraîné la perte de nombreuses vies à Gaza. Israël a la responsabilité de calibrer son emploi de la force et de ne recourir à la force létale qu'en dernier ressort et face à une menace imminente de mort ou de blessure grave. Il doit protéger ses frontières, mais il doit le faire de manière proportionnée et enquêter sur chaque incident qui a conduit à des pertes en vies humaines. Le Hamas, qui contrôle la bande de Gaza depuis plus d'une décennie, ne doit pas utiliser les manifestations pour tenter de poser des bombes le long de la barrière de séparation ou créer des provocations. Ses agents ne doivent pas se cacher parmi les manifestants et mettre en danger la vie des civils.

Des dizaines de milliers de personnes à Gaza protestent depuis plus de six semaines – des personnes qui vivent dans une extrême misère, qui survivent dans des conditions analogues à un emprisonnement et qui vivent sans perspective du lendemain. Ces personnes veulent se faire entendre. Elles veulent un avenir et non pas simplement survivre. Leurs dirigeants ont échoué. Les promesses qu'ils leur ont faites n'ont pas été tenues, et maintenant ces gens sont en colère. Mais leur colère, si elle n'est pas canalisée de manière constructive, conduira à davantage de destructions et de souffrances. Quoique l'on puisse penser de leurs motivations, nous avons l'obligation d'entendre leur détresse. Ils ont connu trois conflits dévastateurs. Leur vie est marquée par l'angoisse, par la tragédie nationale et par des souffrances quotidiennes causées par des dirigeants qui les utilisent à leurs propres fins politiques. Pendant 10 ans, ils ont vécu sous le contrôle du Hamas, séparés de leur famille en Cisjordanie et isolés par les bouclages paralysants imposés par les Israéliens. Le cycle de la violence à Gaza doit cesser, et pour qu'il cesse, il faut que chacun d'entre nous ne ménage aucun effort pour empêcher une explosion qui pourrait entraîner toute la région dans un nouvel affrontement meurtrier. La communauté internationale doit intervenir et prévenir la guerre. Nous devons faire avancer rapidement et efficacement tous les projets dont nous parlons depuis des mois pour résoudre la crise de l'énergie, de l'eau et de la santé qui frappe la population. Nous ne pouvons le faire qu'en coordination avec Israël, l'Autorité palestinienne et l'Égypte mais, avant cela, la violence insensée doit cesser.

Hier, environ 35 000 personnes ont participé à des manifestations à Gaza, de même que des centaines

d'autres dans les villes cisjordaniennes de Ramallah, Bethléem, Hébron, Jéricho, Naplouse et Jérusalem-Est, dans le cadre de la grande Marche du retour et en protestation contre le déménagement de l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem. Si aucune victime n'a été signalée en Cisjordanie, où des heurts restreints se sont produits entre les manifestants et les forces de sécurité israéliennes à plusieurs points de contrôle, à Gaza, la situation s'est détériorée tout au long de la journée, en particulier le long de la barrière de séparation. Selon diverses sources, au moins 60 personnes ont été tuées hier, dont six enfants, et plus de 1 300 personnes auraient été blessées par des balles réelles et des balles en caoutchouc. Un soldat israélien a été blessé et admis à l'hôpital. Depuis le début des manifestations le 30 mars, plus de 100 personnes ont été tuées, y compris 13 enfants, dont plus de la moitié dans la seule journée d'hier. Cela constitue le jour le plus sanglant à Gaza, avec le plus grand nombre de morts et de blessés enregistré depuis le conflit de 2014.

Le Hamas et le Jihad islamique ont reconnu que des membres de leurs organisations étaient parmi les morts, et les Forces de défense israéliennes (FDI) affirment qu'au moins 24 d'entre eux avaient des liens avec des activités militantes. Sous le couvert des manifestations, le Hamas et d'autres militants se sont également livrés à des actes de violence et de provocation, notamment en plaçant des engins explosifs improvisés le long de la barrière de séparation et en tentant d'ouvrir des brèches dans la clôture pour commettre des attaques. Selon le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, au moins un engin explosif improvisé aurait explosé au contact d'un véhicule des FDI lors d'une incursion. Les forces de sécurité israéliennes ont également procédé à 18 frappes aériennes et huit tirs d'artillerie contre 26 cibles du Hamas en représailles à ce qu'Israël qualifie d'actes de violence.

Sur cette toile de fond, les hôpitaux de Gaza signalent qu'une pénurie de fournitures médicales essentielles se profile. Il faut des médicaments et autres matériels pour soigner les blessés. Le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies, qui se trouve actuellement à Gaza, s'est rendu hier dans l'hôpital Al-Shifa, où il n'y a pas assez de lits pour le nombre de blessés arrivant des manifestations qui se déroulent le long de la barrière. Il a vu de première main des blessés amenés à l'hôpital sur des brancards et laissés dans la cour intérieure de l'hôpital qui sert de zone de triage. Je demande à Israël, à l'Égypte et aux autorités palestiniennes de faciliter la sortie des

personnes grièvement blessées de Gaza afin qu'elles puissent être soignées, et je me félicite des mesures qu'aurait prises l'Égypte à cette fin.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage au courage des membres du personnel médical qui continuent de mettre leur vie en danger, ainsi que de ceux qui travaillent à la Société du Croissant-Rouge palestinien, qui a également subi des pertes. Je suis profondément attristé par la mort d'un autre travailleur sanitaire hier pendant les manifestations et réaffirme l'inviolabilité des établissements de santé et du personnel médical en vertu du droit international. Des journalistes comptent aussi parmi les blessés lors des manifestations d'hier.

La situation humanitaire catastrophique à Gaza, que j'ai décrite à maintes reprises dans cette salle au cours de l'année écoulée, a été aggravée par le fait que l'Autorité palestinienne continue de ne pas verser les salaires de quelque 20 000 fonctionnaires à Gaza. Pour compliquer un peu plus une situation déjà désastreuse, les 4 et 11 mai, des manifestants ont détruit la plupart des installations du point de passage de Kerem Shalom, côté Gaza, qui constitue le principal point d'entrée des biens et marchandises dans la bande de Gaza. Les membres de mon équipe ont procédé à une première évaluation du site, et je peux dire que les dégâts sont considérables et entraveront les livraisons de carburant et de biens indispensables à Gaza dans les semaines à venir. À l'heure où nous parlons, l'ONU travaille avec l'Autorité palestinienne et Israël pour livrer une assistance vitale, malgré les destructions et les dégâts importants causés au point de passage.

Quiconque a orchestré cette destruction a sa part de responsabilité dans l'aggravation des souffrances des 2 millions de personnes qui vivent à Gaza. Le Secrétaire général et moi-même avons demandé à maintes reprises que toutes les parties fassent preuve de retenue, que toutes les mesures nécessaires soient prises pour éviter une escalade et que tous les incidents fassent l'objet d'une enquête exhaustive. Je suis en contact avec toutes les parties à cette fin. Les déclarations et messages publics du Hamas indiquent qu'il entend utiliser les manifestations de masse pour s'infiltrer en Israël et attaquer des Israéliens. Ces déclarations et ces mesures mettent en danger la vie des Israéliens comme des Palestiniens et ne sauraient être justifiées. Je tiens à souligner une fois encore qu'il est impératif que les civils, en particulier les enfants, ne soient pris pour cible par personne, ne soient pas utilisés pour couvrir des

activités militantes ni mis en danger ou menacés d'une quelconque manière.

Alors que les violences se poursuivent, les problèmes techniques ont également resurgi avec une nouvelle diminution de l'approvisionnement en électricité, ce qui fait que Gaza se retrouve sans électricité environ 22 heures par jour. Cela nous rappelle avec force la fragilité des infrastructures de Gaza. Dès demain, les Nations Unies, de concert avec les partenaires internationaux, devront concentrer leurs efforts et redoubler d'énergie pour mettre en œuvre des projets qui auront un impact immédiat sur l'amélioration urgente de la situation concernant l'électricité, l'eau et la santé.

Les événements à Gaza sont un rappel extrêmement douloureux des conséquences dévastatrices de l'absence persistante de paix entre Israéliens et Palestiniens. Je voudrais réitérer ce message, alors que les Palestiniens commémorent le jour de la Nakba, ou le jour de la catastrophe, où ils se souviennent de leur déplacement pendant la guerre de 1948-1949, et alors qu'ils continueront à manifester à Gaza et en Cisjordanie au cours des prochains jours. Nous devons intensifier nos efforts en faveur d'un règlement pacifique du conflit. Nous devons collectivement demander à tous de s'abstenir de prendre des mesures unilatérales qui ne font que nous éloigner d'un processus de paix et de travailler plutôt à mettre fin à l'occupation et à faire progresser l'objectif d'une paix juste et durable, qui aboutira finalement à deux États – Israël et la Palestine, dont Gaza fait partie intégrante – vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la prospérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire des déclarations.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : D'emblée, nous tenons à vous remercier, Madame la Présidente, pour la rapidité avec laquelle vous avez répondu à notre demande de tenir cette séance d'urgence. Je voudrais également remercier M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour l'important exposé qu'il a présenté aujourd'hui sur les événements tragiques qui ont récemment eu lieu dans les territoires palestiniens occupés, en particulier dans la bande de Gaza.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté le massacre perpétré hier par les autorités d'occupation

israéliennes, qui a fait 52 morts et des milliers de blessés lors des manifestations pacifiques qui ont commencé le 30 mars pour commémorer le droit de retour, rejoignant ainsi les martyrs tombés au champ d'honneur depuis le début de la tragédie palestinienne.

Ces violations répétées par Israël ne sont que la poursuite de ses violations du droit international humanitaire, du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, qui n'auraient pas persisté si le Conseil de sécurité avait adopté une position ferme à leur encontre et demandé à Israël de mettre fin à ces pratiques. Nous regrettons donc que le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure d'adopter le projet de résolution que le Koweït a présenté hier, appelant à mettre fin aux pratiques d'Israël et à mener une enquête transparente et indépendante sur les massacres perpétrés contre des Palestiniens non armés et à demander des comptes aux responsables.

Étant donné l'incapacité du Conseil à prendre des mesures pour établir un mécanisme d'enquête, nous agissons au sein de l'Assemblée générale ou du Conseil des droits de l'homme afin de garantir que ceux qui commettent de tels actes soient tenus responsables et ne jouissent pas de l'impunité. Nous voudrions également faire des propositions visant à empêcher le recours excessif à la force et la poursuite des violences par les autorités d'occupation israéliennes. Nous demandons que des mesures soient prises pour assurer la protection internationale du peuple palestinien. À cet égard, nous rappelons les dispositions des résolutions 605 (1987) et 904 (1994) – appliquer la quatrième Convention de Genève, mettre fin à ce qui se passe dans les territoires palestiniens occupés et assurer une protection internationale au peuple palestinien non armé.

Les politiques, mesures et actions unilatérales d'Israël, Puissance occupante, sont une source de préoccupation car elles visent à modifier les faits sur le terrain dans le territoire occupé, notamment les activités de peuplement en cours et l'expansion des colonies existantes, ce qui est totalement illégal et illégitime et constitue une violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 2334 (2016).

Il en va de même de la réinstallation de certaines missions diplomatiques à Jérusalem, ce qui constitue une violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil, en particulier les résolutions 476 (1980) et 478 (1980), qui considèrent que de telles actions unilatérales sont nulles et non avenues, et sans effet

juridique. Nous soulignons que de telles mesures, qui constituent des violations du droit international, saperont les efforts en faveur de la paix, exacerberont les tensions, attiseront la rage et menaceront de pousser la région vers plus de violence, de chaos et d'instabilité.

L'État du Koweït appuie l'appel palestinien visant à donner un nouvel élan aux mécanismes internationaux existants, tels que le Quatuor, en élargissant sa composition pour inclure d'autres parties régionales, à condition qu'il demeure sous l'égide du processus de paix des Nations Unies. Nous appuyons également toutes les mesures juridiques et pacifiques prises par l'État frère de Palestine aux niveaux national et international pour consolider sa souveraineté sur Al-Qods Al-Charif et les territoires palestiniens occupés.

Nous réaffirmons que, pour parvenir à la paix tant désirée, nous devons commencer par mettre fin à l'occupation israélienne, dont ce sera le cinquante et unième anniversaire dans quelques jours. Cette paix doit se fonder sur les résolutions de la légitimité internationale, le principe « terre contre paix », la Feuille de route et l'Initiative de paix arabe, adoptées par tous les États arabes au Sommet de Beyrouth en 2002. Elle doit également être fondée sur le retrait d'Israël de tous les territoires palestiniens, syriens et libanais jusqu'aux frontières de juin 1967. Elle doit aborder toutes les questions relatives au statut final et permettre ainsi au peuple palestinien de réaliser tous ses droits politiques légitimes, y compris son droit à l'autodétermination, et la création d'un État indépendant avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le peuple palestinien lance un appel à l'Organisation des Nations Unies, en particulier au Conseil de sécurité, pour qu'il honore tous les engagements pris en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, nous réaffirmons notre solidarité inébranlable avec le peuple palestinien dans la défense de sa juste cause et de ses droits légitimes, y compris ses droits historiques et de principe à Al-Qods Al-Charif, garantis par les résolutions pertinentes de la légitimité internationale. Nous appelons les États à reconnaître l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est occupée comme capitale.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : La séance d'aujourd'hui a été convoquée pour discuter de la violence au Moyen-Orient. Nous sommes tous préoccupés par la violence au Moyen-Orient. Les États-Unis déplorent la perte de vies humaines. Mais il y a beaucoup de violence dans toute la région, et je note

que le deux poids, deux mesures est trop courant dans cette enceinte – et aujourd'hui, plus que jamais.

La semaine dernière, des forces iraniennes ont attaqué les positions israéliennes sur le plateau du Golan en lançant des roquettes depuis la Syrie. C'est là une provocation irresponsable et une escalade qu'il faut arrêter. C'est un exemple de violence régionale qui devrait retenir notre attention ici, au Conseil de sécurité. La semaine dernière également, des forces commanditées par l'Iran au Yémen ont lancé des missiles en Arabie saoudite. Ce n'était pas la première fois. Cela aussi, c'est un exemple de violence régionale qui devrait retenir notre attention ici, au Conseil de sécurité.

Ces derniers jours, des terroristes du Hamas, soutenus par l'Iran, ont incité à des attaques contre les forces de sécurité et les infrastructures israéliennes. C'est de la violence qui devrait également retenir notre attention. Le point commun de tout cela est le comportement déstabilisateur du régime iranien – un régime qui insiste pour promouvoir la violence dans tout le Moyen-Orient, tout en privant son propre peuple des droits humains fondamentaux.

Les États-Unis se félicitent de la tenue d'un débat sur cette violence au Moyen-Orient. Nous sommes heureux de discuter des moyens de coopérer les uns avec les autres pour mettre fin à cette violence. Il y a beaucoup trop peu de discussions au Conseil de sécurité sur la présence déstabilisatrice de l'Iran en Syrie, sa promotion de la violence au Yémen, son soutien au terrorisme à Gaza et l'accumulation dangereuse et illégale d'armes au Liban.

Toutefois, dans l'esprit de certains, la séance d'aujourd'hui n'a pas été convoquée pour discuter de ces exemples de violence au Moyen-Orient. La séance d'aujourd'hui a été convoquée pour discuter de la violence qui, selon certains, était liée à l'ouverture hier de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem. Pour certaines personnes, l'ouverture de l'ambassade est considérée comme une raison de se livrer à la violence. Comment cela se justifie-t-il? Comme l'a dit notre Président lorsqu'il a annoncé la décision en décembre, l'emplacement de notre ambassade n'a aucune incidence sur les frontières spécifiques de la souveraineté israélienne à Jérusalem ou sur la résolution des frontières contestées. Elle n'a aucune incidence sur les Lieux saints à Jérusalem. Elle ne préjuge pas de la possibilité que les parties négocient un accord de paix. Elle ne compromet d'aucune façon les perspectives de paix. Et pourtant, pour certains, elle serait une source de violence.

Mais n'oublions pas que l'organisation terroriste Hamas incite à la violence depuis des années, bien avant que les États-Unis décident de transférer leur ambassade. Ces derniers jours, de nombreuses agences de presse ont décrit la façon dont le Hamas incite à la violence à Gaza. Elles ont indiqué que le Hamas dresse des cartes et que les médias sociaux montrent les itinéraires les plus rapides pour atteindre des communautés israéliennes dans le cas où des manifestants parviendraient à franchir la barrière de sécurité. Elles ont relaté les messages diffusés par le Hamas au moyen de haut-parleurs, exhortant les manifestants à foncer sur les barrières et prétendant à tort que les soldats israéliens fuyaient alors qu'en réalité, ils ne fuyaient pas. Ces mêmes haut-parleurs sont utilisés par le Hamas pour exhorter les foules à « se rapprocher, se rapprocher de la barrière de sécurité ».

Le Hamas a attaqué le point de passage de Kerem Shalom, le principal point d'entrée dans la bande de Gaza pour le carburant, les vivres et les fournitures médicales. Voilà à quel point ils sont déterminés à rendre misérable la vie des Palestiniens. Ils allument des cocktails Molotov qu'ils attachent à des cerfs-volants et tentent de les lancer sur Israël pour causer le plus de dégâts possible. Hier, lorsqu'on a demandé à un terroriste pourquoi il avait placé une croix gammée sur son cerf-volant enflammé, il a répondu que « les Juifs deviennent fous lorsque vous mentionnez Hitler ». C'est ce qui met en danger les habitants de Gaza. Ne nous y trompons pas : le Hamas se réjouit du bilan d'hier.

Je demande à mes collègues, ici au Conseil de sécurité, qui parmi eux accepterait ce type d'activité à leur frontière? Personne. Aucun pays dans cette salle n'agirait avec plus de retenue que ne l'a fait Israël. En fait, les antécédents de plusieurs pays ici représentés laissent penser qu'ils feraient preuve de beaucoup moins de retenue. Ceux qui suggèrent que la violence à Gaza a quelque chose à voir avec l'emplacement de l'ambassade des États-Unis se trompent cruellement. Au contraire, la violence vient de ceux qui rejettent l'existence de l'État d'Israël en quelque lieu que ce soit. Cet objectif, à savoir la destruction d'un État Membre de l'ONU, est tellement illégitime qu'il ne mérite pas que le Conseil de sécurité lui consacre davantage de temps que le temps nécessaire pour le dénoncer.

L'ouverture hier de l'ambassade des États-Unis à Jérusalem est un événement à célébrer pour le peuple américain. Déplacer l'ambassade des États-Unis à Jérusalem était la chose à faire. Cela reflète la volonté du peuple américain. Cela reflète notre droit souverain

de décider de l'emplacement de notre ambassade, un droit que chacun dans cette salle revendique pour son propre pays. Déplacer notre ambassade à Jérusalem traduit également, et c'est important, le fait que Jérusalem est la capitale d'Israël. La ville est la capitale d'Israël depuis la fondation de cet État. C'est la capitale ancestrale du peuple juif. Il n'y a pas d'accord de paix plausible en vertu duquel Jérusalem ne serait plus la capitale d'Israël. Reconnaître cette réalité rend la paix plus réalisable, et non moins. Les États-Unis sont prêts à appuyer des négociations et un accord de paix par tous les moyens possibles. Tout ce que nous voulons, c'est la paix, une paix en vertu de laquelle les peuples de toutes confessions seraient libres de pratiquer leur culte à Jérusalem, et en vertu de laquelle les droits de tous seraient respectés et les perspectives d'avenir de tous seraient radieuses. Cette paix ne pourra être instaurée que si elle est ancrée dans les réalités que trop de gens choisissent de nier. Hier, les États-Unis ont promu la réalité et le désir de paix. Nous espérons sincèrement que les nations du monde se joindront à nous dans cette quête d'une paix crédible, réaliste et durable.

Pour terminer, je voudrais prendre un moment pour célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'indépendance d'Israël. Ici, au Conseil de sécurité, au nom du peuple américain, je félicite nos amis israéliens du remarquable accomplissement que sont les 70 ans d'indépendance. À partir de débuts modestes et désespérés, un peuple fier a réalisé la vision du prophète Isaïe d'une lumière pour les nations. Puissent les 70 prochaines années être des années de force, d'espoir et de paix.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Mladenov de son exposé qui n'incite guère à l'optimisme. Je tiens à le remercier, ainsi que son équipe, de tout ce qu'ils font pour tenter d'apaiser les violences. Je me fais également l'écho de son hommage au personnel médical sur le terrain, ainsi que de son appel à faciliter l'évacuation des blessés.

Hier, à Gaza, nous avons assisté à un enchaînement de pertes en vies humaines, de victimes et de tirs nourris, ce qui est troublant et effroyable pour la plupart d'entre nous. C'est un schéma tristement familier qui s'est imposé ces dernières semaines, et qui voit également la mort d'enfants. En ce moment extrêmement difficile dans la région, nous lançons un appel au calme et à la retenue. Une nouvelle escalade de la violence n'est dans l'intérêt de personne. Elle ne fait que nuire aux efforts de paix et à la sécurité de la région dans son ensemble.

Nous avons été informés que 60 personnes ont été tuées, hier, à Gaza, dont six enfants. Environ 2 771 personnes auraient été blessées, dont plus de 1 300 par balles réelles. Le nombre de personnes tuées lundi porte à 90 le nombre de Palestiniens tués au cours des six dernières semaines pour s'être approchés de la barrière placée autour de Gaza. Il est urgent d'établir les faits entourant les événements d'hier, notamment la raison pour laquelle un nombre si élevé de tirs à balles réelles est toujours considéré comme justifié. Le droit des Palestiniens de manifester pacifiquement est indéniable. Dans le même temps, nous sommes profondément préoccupés par le fait que les manifestations pacifiques à Gaza sont exploitées par des éléments extrémistes. Par exemple, on a vu des militaires appartenant aux Forces de défense israéliennes (FDI) visés par des engins explosifs improvisés, et on a pu constater que des cocktails Molotov étaient utilisés. C'est inacceptable.

Les Palestiniens ont le droit de manifester pacifiquement, et Israël a le droit indéniable de protéger ses frontières contre le Hamas et contre d'autres groupes et menaces terroristes. Le Royaume-Uni continue d'appuyer fermement le droit d'Israël de se défendre. Nous savons que la journée d'aujourd'hui marque un anniversaire sensible pour les Palestiniens. Nous implorons Israël d'agir avec retenue et dans le respect du droit international et, surtout, de veiller à ce que ses forces de sécurité n'aient pas recours à un usage excessif de la force.

Le volume des tirs à balles réelles hier à Gaza et le nombre de morts consécutifs sont inquiétants, et le Conseil ne peut pas fermer les yeux sur ces faits. Je tiens à redire que le Royaume-Uni est pour la conduite d'enquêtes indépendantes et transparentes sur les événements de ces dernières semaines, y compris pour établir dans quelle mesure les règles d'engagement et de comportement des FDI sont conformes au droit international. Le nombre de morts justifie à lui seul une enquête aussi complète. Nous continuons de demander instamment que les conclusions des enquêtes soient rendues publiques et, s'il est établi que des actes répréhensibles ont été commis, que les responsables soient tenus de rendre des comptes.

Notre position sur le statut de Jérusalem et sur le transfert de l'ambassade des États-Unis est bien connue. Elle est claire et établie de longue date. Le statut de Jérusalem doit être déterminé dans le cadre d'un règlement négocié entre Israéliens et Palestiniens, et Jérusalem doit être, à terme, la capitale commune

de l'État d'Israël et de l'État de Palestine. Nous devons regarder vers l'avenir, et œuvrer d'urgence à un règlement des questions qui se posent de longue date entre Israël et le peuple palestinien. Comme le Conseil, le Royaume-Uni est attaché à la solution des deux États, avec Jérusalem comme capitale commune, et à l'instauration de la paix et de la stabilité dans l'ensemble de la région. Nous considérons que des négociations en vue de parvenir à la solution des deux États sont le meilleur moyen de mettre fin à l'occupation et de répondre aux aspirations nationales des peuples juif et palestinien. Mais, plus que jamais à présent, il nous faut un processus politique qui aboutisse à une solution à deux États. Nous convenons avec le Représentant personnel du Secrétaire général que la situation déjà désespérée à Gaza se détériore, et que la communauté internationale doit intensifier ses efforts. À cette fin, je voudrais, pour terminer, demander que le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et son bureau présentent des propositions visant à remédier à la situation à Gaza, qui devront inclure l'assouplissement des restrictions d'accès et de circulation et un appui international en faveur de projets urgents relatifs aux infrastructures et au développement économique. Nous renouvelons également notre soutien au processus de réconciliation conduit par l'Égypte, ainsi qu'au retour de l'Autorité palestinienne qui administrerait souverainement la bande de Gaza.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance, et remercie également la délégation koweïtienne de l'avoir demandée.

Laila Anwar Al-Ghandour, âgée de 8 mois, Ezz Eldin Alsamaak, 14 ans, Alsheikh Khalil Wisaal Fadl Ezzat, 15 ans, Ahmed Adel Musa Alshaer, 16 ans, Alkheir Abu Saeed Mohamed, 16 ans, Ibrahim Ahmed Alzarqa, 18 ans, Eman Ali Sadiq Alsheikh, 19 ans, Mohamed Hassan Omar Zayid, 19 ans, Abu Fawzy Motassem Louley, 20 ans, et Anas Hamdan Salim Qadee, 21 ans : ce sont les 10 premières personnes sur la liste des victimes assassinées par les forces de sécurité de la Puissance occupante hier à Gaza. Aujourd'hui, nous avons observé une minute de silence à la mémoire des victimes, mais je crois que cette minute de silence a également servi à rappeler l'inefficacité du Conseil de sécurité.

Le Conseil de sécurité – non seulement maintenant ou ces dernières années, mais ces dernières décennies – a

failli à ses devoirs envers le peuple palestinien. C'est pourquoi, en tant que membre du Conseil de sécurité, et puisque mon frère, l'observateur de la Palestine est parmi nous, je tiens, par son intermédiaire, à demander pardon aux 6 millions de réfugiés palestiniens qui ont perdu leurs foyers et qui vivent à présent dans des camps loin des terres qui les ont vus naître. Je tiens à leur demander pardon pour une promesse qui n'est pas tenue depuis plus de 70 ans, puisqu'elle n'a pas permis la création de l'État de Palestine. Je leur demande pardon pour les plus de 50 années d'occupation et pour la poursuite de la construction de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés. La communauté internationale a failli à ses devoirs. Je tiens à leur demander pardon pour les 10 années de blocus inhumain imposé à Gaza, et pour la construction du mur de la honte sur tout le périmètre de la Cisjordanie. La communauté internationale a failli à ses devoirs.

Je leur demande pardon pour les points de contrôle israéliens, auxquels ils doivent se soumettre tous les jours pour aller travailler. La communauté internationale a failli à ses devoirs. Je tiens à demander pardon aux plus de 97 Palestiniens et Palestiniennes, dont 12 étaient des enfants, qui ont perdu la vie au cours des six dernières semaines, depuis le début de la Grande Marche du retour. La communauté internationale – le Conseil de sécurité – a failli à ses devoirs. Je tiens à demander pardon aux plus de 12 000 Palestiniens – hommes, femmes, personnes âgées et enfants – qui ont été blessés du fait de l'agression israélienne et dont plus de 3 500 ont subi des lésions de gravité variable dues à l'emploi de balles réelles, lésions qui les laisseront handicapés à vie. La communauté internationale a failli à ses devoirs. Je tiens à demander pardon aux plus de 300 filles et garçons palestiniens détenus dans des prisons ou centres de détention israéliens. Certains d'entre eux sont présentés à des tribunaux militaires, d'autres sont simplement placés en détention administrative. La communauté internationale – le Conseil de sécurité – a failli à ses devoirs.

Je tiens à demander pardon aux 169 travailleurs de santé qui ont été blessés alors qu'ils portaient secours aux Palestiniens et Palestiniennes le long de la barrière qui sépare Israël de Gaza. À leur égard aussi, la communauté internationale a failli à ses devoirs. Je tiens à demander pardon pour les 18 ambulances qui ont été endommagées au cours des dernières semaines, et pour les hôpitaux et centres de santé de Gaza qui sont hors service faute de carburant, d'eau, et d'électricité en quantité suffisante pour leur fonctionnement. Je tiens

à demander pardon pour les quatre heures d'électricité par jour qui leur sont fournies. La communauté internationale a failli à ses devoirs.

Il me semble nécessaire de préciser que, bien qu'il existe deux parties dans ce conflit – mot qui ne convient pas à la situation, car ce n'est pas d'un conflit qu'il s'agit mais d'une occupation illégale, d'une Puissance occupante et d'un territoire occupé –, elles ne se trouvent pas sur un pied d'égalité. Israël est la Puissance occupante, et l'autre partie, la Palestine, est le peuple occupé. Il existe une inégalité historique et flagrante. Une des parties a recouru et recourt à la force pour occuper le territoire de l'autre. Une des parties déplace des civils par la force, confisque des terres, démolit des maisons et transfère des colons dans les colonies construites illégalement. L'une des parties a imposé à Gaza un blocus qui a de terribles conséquences humanitaires. Comme l'a si bien dit M. Mladenov, les conditions à Gaza sont analogues à un emprisonnement.

À cela vient s'ajouter la décision unilatérale du Gouvernement des États-Unis d'Amérique d'établir son ambassade dans la ville occupée de Jérusalem, ce qui, évidemment, ne fait qu'enflammer les esprits. La Bolivie exprime à nouveau sa condamnation la plus ferme de cette décision contraire aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Les États-Unis, qui appuient la Puissance occupante, sont devenus un obstacle à la paix. Ils font partie du problème, et non de la solution.

Après les faits dont nous avons été témoins, la Bolivie estime qu'il faut activer les mécanismes pertinents de la Cour pénale internationale pour conduire une enquête qui permettra d'identifier les responsables, afin qu'ils répondent des crimes commis pendant la Grande Marche du retour. Dans ce contexte, nous nous disons résolument attachés à tous les efforts internationaux qui permettront de trouver un règlement pacifique de cette situation. Dans ce sens, nous nous associons aux initiatives telles que la feuille de route du Quatuor, les principes de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et d'autres, qui constituent des garanties d'une paix juste et durable, afin que les deux peuples puissent vivre à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. Nous réaffirmons notre conviction que l'unique solution à long terme est la solution des deux États, qui permettra enfin d'édifier un État palestinien libre, souverain et indépendant à l'intérieur des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour

capitale, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Enfin, nous avons entendu parler de l'Iran, l'Iran, l'Iran; nous avons entendu parler du Hamas, du Hamas, du Hamas; mais nous n'avons pas entendu parler de la véritable raison de la situation actuelle, qui est l'occupation, l'occupation, l'occupation. Lorsqu'on en aura fini avec l'occupation, alors on pourra dire que les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale sont respectées. Jamais la Bolivie ne justifiera le terrorisme, mais, dans le même temps, nous n'entendons pas tomber dans le piège qui consiste à nous dire que le problème, c'est le Hamas, alors que le problème de fond est qu'un État reconnu par l'Organisation est en train d'occuper illégalement le territoire d'un autre État et de soumettre un peuple à des conditions inhumaines. C'est une violation systématique de la Charte des Nations Unies. Ce n'est que lorsque l'occupation prendra fin que l'on pourra dire que nous avons accompli notre devoir.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Mladenov de son exposé ce matin, qui donne à réfléchir. Étant donné que nous avons tenu un débat public sur cette question il y a quelques semaines (voir S/PV.8244), je concentrerais mes observations aujourd'hui sur la situation immédiate à Gaza.

Nous sommes indignés par la violence que nous observons à Gaza depuis le 30 mars, en particulier par la nette escalade d'hier. Toute vie perdue est une tragédie, mais le nombre de personnes tuées a été le plus élevé en une seule journée depuis le début des manifestations. En fait, ce fut le jour le plus sanglant depuis le dernier conflit à Gaza, en 2014.

Hier, au moins 60 Palestiniens ont été tués et plus de 2000 autres ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes. Encore une fois, les forces de sécurité israéliennes ont utilisé des balles réelles, y compris en tirant sur des enfants. L'on rapporte que plusieurs enfants âgés de moins de 18 ans étaient au nombre de ceux qui ont été tués hier, en plus des sept enfants tués ces dernières semaines. Nous condamnons ces meurtres, et nous exprimons nos condoléances pour ces pertes tragiques de vie.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, Israël a le droit de se protéger et de protéger ceux qui vivent à l'intérieur de ses frontières. Cela dit, Israël, en tant que puissance occupante, a la responsabilité de protéger les civils palestiniens et doit respecter strictement le droit

de manifester pacifiquement; de protéger les civils; et de veiller à ce que le recours à la force et les autres mesures prises soient strictement proportionnels. L'emploi de la force létale doit être exercé avec le maximum de retenue, et seulement en dernier ressort. Ces incidents suscitent de sérieuses préoccupations concernant leur compatibilité avec le droit international, et il faut mener une enquête indépendante et transparente, comme l'a demandé le Secrétaire général parmi beaucoup d'autres.

Nous exhortons toutes les parties à agir avec la plus grande retenue afin d'éviter d'autres pertes de vie et de protéger les civils, particulièrement les enfants. Cela signifie qu'il ne faut jamais que des enfants soient la cible de la violence et qu'il ne faut jamais les mettre en danger ou les encourager à participer à la violence. Nous exhortons les forces de sécurité israéliennes à s'abstenir d'utiliser la force contre des manifestants civils sans armes et contre des représentants de médias. Nous demandons aussi à Hamas et à ceux qui organisent ces manifestations d'éviter les provocations et de veiller à ce que les manifestations restent non violentes et pacifiques.

En outre, nous ne devons pas oublier que les habitants de Gaza vivent depuis beaucoup trop longtemps dans des conditions intolérables et que la situation humanitaire s'y détériore encore davantage maintenant. Pour y remédier et pour permettre à Gaza de se relever, les restrictions de circulation et d'accès doivent être levées. Nous appuyons la représentante du Royaume-Uni qui a proposé qu'il importe de présenter des idées concrètes à cet égard.

En ces journées, Israéliens et Palestiniens marquent des jalons cruciaux de leur histoire, qui servent de points de référence importants pour les deux peuples. La position de la Suède et de l'Union européenne tout entière concernant le statut de Jérusalem en tant que question relevant du statut final est claire et ne changera pas. Les trois religions nées d'Abraham – le judaïsme, l'islam et le christianisme – ont des liens solides avec Jérusalem, qui doivent être préservés. Il faut trouver, par la négociation, un moyen de régler le statut de Jérusalem en tant que future capitale de deux États, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Conformément à la politique de longue date de l'Union européenne, nous continuerons de respecter le consensus international sur le statut de Jérusalem, tel que consacré, entre autres, dans la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, y compris s'agissant du lieu des

représentations diplomatiques, jusqu'à ce que soit réglée la question du statut final de Jérusalem.

Comme cela a été dit en décembre, nous déplorons la décision des États-Unis de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et de transférer son ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. Cela est contraire au droit international et aux résolutions du Conseil.

Notre priorité dans l'immédiat doit être d'apaiser les tensions actuelles sur le terrain, étant donné que d'autres manifestations sont prévues aujourd'hui et dans les prochains jours. On ne doit pas permettre que la violence létale se poursuive. Toutes les parties doivent prendre immédiatement des mesures de désescalade, et le Conseil a la responsabilité de promouvoir activement ces efforts. Nous regrettons que la déclaration à la presse proposée hier par le Koweït n'ait pas été adoptée, et nous espérons pouvoir trouver très rapidement un moyen de nous entendre sur une expression publique appropriée. Il y a, je crois, unanimité autour de cette table s'agissant d'appeler à la retenue et à la désescalade afin de briser le cycle de la violence, de remédier à la difficile situation qui prévaut à Gaza et de relancer des négociations sérieuses en vue de la paix.

Une instabilité régionale croissante ne doit pas contribuer à marginaliser la question israélo-palestinienne. Nous devons plus que jamais nous engager d'urgence à ramener les parties à la table des négociations afin de faire progresser la solution des deux États. La réconciliation entre Palestiniens et le retour de l'Autorité palestinienne à Gaza sont aussi nécessaires. L'arrêt de l'implantation de colonies et la fin de l'occupation israélienne actuelle sont des points fondamentaux. Le moment est venu de relancer le processus de paix au Moyen-Orient.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance urgente, et nous remercions M. Mladenov de son exposé détaillé et préoccupant.

Le Pérou est consterné par la situation à Gaza, où au moins 60 Palestiniens ont été tués hier, qui viennent s'ajouter aux dizaines d'autres victimes et aux milliers de blessés recensés ces derniers jours et semaines. Nous notons avec une tristesse particulière que beaucoup de victimes sont des mineurs. De tels actes sont inacceptables et sont contraires aux normes minimales de coexistence, de développement du droit international, du droit international humanitaire et du

droit international des droits de l'homme, et ne font qu'accroître l'instabilité au Moyen-Orient.

Le Pérou estime que les actes de violence qui ont eu lieu hier et ces dernières semaines, du fait de leur ampleur et de leurs conséquences en termes de pertes en vies humaines, doivent faire l'objet d'une enquête approfondie, transparente et indépendante qui permette de déterminer les responsabilités. Ce n'est qu'ainsi que pourra être établi avec précision le niveau de respect des principes de proportionnalité, de précaution et de légalité par les autorités et les forces israéliennes, qui affirment agir en légitime défense. L'enquête déterminera aussi si les Palestiniens ont commis des actes de violence et d'incitation, qui vont au-delà de l'exercice de leurs droits et de la jouissance de leurs libertés de réunion et d'expression, qui mettent en péril la vie d'enfants et d'adolescents.

Nous convenons avec le Secrétaire général António Guterres qu'Israël doit calibrer l'emploi de la force et limiter au minimum l'utilisation de balles réelles. La force létale ne doit être utilisée qu'en dernier ressort : en cas de risque imminent de mort ou de blessure grave. De même, et en phase avec ce qu'a dit le Secrétaire général, il faut aussi, à notre sens, que Hamas et les organisateurs des manifestations à Gaza éloignent les manifestants de la barrière qui sépare Gaza d'Israël et s'abstiennent d'actions violentes, de provocations et de tentatives de la défoncer. Nous voudrions souligner aussi, encore une fois, qu'il faut, en mesurant la violence à Gaza, porter une attention adéquate à ses causes profondes, en particulier à la situation humanitaire à laquelle fait face sa population. Faute de quoi, la pénurie persistante de biens et services de base et le blocus imposé à des millions de Palestiniens, continueront de créer un scénario idéal pour ceux qui promeuvent la violence et l'extrémisme.

Le Pérou pense que les événements déplorables à cause desquels nous sommes réunis constituent une preuve supplémentaire de la détérioration profonde et progressive des conditions politiques et humanitaires sous-jacentes à la question palestinienne, ainsi que de l'absence de perspectives d'une solution définitive. Dans ce climat difficile, nous observons avec préoccupation que les décisions et actions unilatérales adoptées sur la ville de Jérusalem peuvent entraîner une escalade encore pire de la violence. Nous devons rappeler que le statut final de Jérusalem doit être négocié directement entre les parties.

Nous exhortons encore une fois les autorités et les dirigeants politiques, religieux et sociaux, tant palestiniens qu'israéliens, à agir avec modération et à favoriser la reprise d'un dialogue au plus haut niveau, qui permette à leurs peuples respectifs et à tout le Moyen-Orient d'avancer vers une paix durable. Nous demandons encore une fois aux parties de reprendre les négociations directes en vue de parvenir à un règlement définitif de ce conflit, sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies, avec deux États vivant côte à côte en paix dans des frontières mutuellement et internationalement reconnues.

Pour terminer, nous soulignons qu'il importe que le Conseil reste uni sur cette question, non pas seulement s'agissant des résolutions adoptées et de sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales au titre de la Charte, mais aussi en vertu de l'obligation morale qui est la sienne de défendre la vie, par dessus toute autre considération.

Mme Edjang Mangue (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait remercier le Koweït d'avoir demandé la convocation d'urgence de la présente séance sur le Moyen-Orient, en particulier eu égard à la gravité des derniers événements à la frontière entre Israël et la bande de Gaza. Nous vous remercions également, Madame la Présidente, de la rapidité avec laquelle vous avez convoqué le Conseil. Nous remercions, en outre, M. Nickolay Mladenov de son exposé succinct, clair, exhaustif et très préoccupant.

Nous avons tous été témoins des événements sanglants qui se sont produits hier dans la bande de Gaza, dont les images ont été relayées par les médias du monde entier. On estime que plus de 50 personnes ont perdu la vie, y compris des enfants, et plus de 2 500 Palestiniens ont été blessés, dont 1 300 par balles tirées par les Forces de défense israéliennes. Tout cela vient s'ajouter aux morts et aux dégâts survenus depuis le début de la grande Marche du retour fin mars, compromettant les espoirs de paix, de sécurité et de stabilité dans la bande de Gaza. Ma délégation déplore cette situation et tous ces morts et exhorte la communauté internationale à y remédier.

Comme nous l'avons dit lors de la précédente séance d'urgence (voir S/PV.8219), qui s'est tenue le 30 mars, la République de Guinée équatoriale engage les parties à s'abstenir de tout acte susceptible de déclencher la violence. Les actes de violence doivent cesser immédiatement et définitivement, et chacune des

parties doit respecter la légalité internationale, telle que consacrée par les diverses résolutions de l'ONU.

Ces incidents exacerbent les tensions existantes sur la question palestinienne, mais aggravent également l'instabilité socioéconomique et humanitaire dont souffrent depuis longtemps les habitants de Gaza. J'en veux pour preuve la demande d'aide médicale d'urgence adressée à l'Égypte voisine, ainsi que celle d'y transférer des blessés.

La Guinée équatoriale considère que les revendications historiques des Palestiniens sont justes, ainsi qu'il a été indiqué dans les diverses déclarations de l'Union africaine sur cette question. Nous pensons également qu'Israël a le droit de vivre en paix et en sécurité. Cependant, Israël doit reconnaître que si on ne peut lui nier le droit d'exister, il en va de même pour la Palestine. Ce n'est qu'ainsi que deux États indépendants pourront coexister avec Jérusalem pour capitale commune. Aussi les deux parties doivent-elles respecter le droit international tel qu'exprimé dans les diverses résolutions pertinentes.

Quand on examine la question palestinienne, on ne peut oublier le rôle important que jouent les pays ayant une influence politique au Moyen-Orient. Ces derniers peuvent et doivent jouer un rôle de premier plan en tant que médiateurs entre les belligérants, en s'appuyant, entre autres choses, sur l'application des résolutions émanant de l'Organisation, cette organisation dans laquelle nous avons tous investi notre confiance pour ce qui est de prévenir et régler les conflits qui sévissent dans le monde.

M. Delattre (France) : Je souhaite pour commencer remercier M. Nickolay Mladenov pour sa présentation précise et éclairante, et pour son sang-froid dans des circonstances particulièrement troublées face à des évolutions sur lesquelles il n'a cessé de nous mettre en garde.

Les journées d'hier et d'aujourd'hui marquent le point culminant d'un mois et demi de violences et de répression exercées par les forces israéliennes contre des manifestants palestiniens à Gaza. Les mises en garde répétées exprimées depuis la fin mars au sein du Conseil, et notamment par la France, n'auront pas été écoutées. L'escalade sur le terrain a suivi sa course implacable pour parvenir hier au bilan dramatique d'au moins 60 manifestants tués en une seule journée, ce qui porte à près de 100 le nombre de manifestants palestiniens tués

par les forces israéliennes depuis un mois et demi. Ces chiffres tragiques parlent d'eux-mêmes.

Premier point, la situation en cours à Gaza est une nouvelle illustration tragique des conséquences humaines de l'impasse du conflit israélo-palestinien et une conséquence de l'absence de tout horizon politique. Nous le disons depuis des années : la réalité qui prévaut à Gaza n'est pas tenable. Les violences en cours sont elles-mêmes ancrées dans une décennie de blocus israélien, aggravée par l'impasse du processus de réconciliation et par ses conséquences humanitaires. Les manifestations des dernières semaines, soutenues par le Hamas, se nourrissent de cette situation : une absence de tout horizon politique, je l'ai dit, sur le processus de paix avec Israël comme sur la réconciliation inter-palestinienne; une absence de toute perspective économique, maintenue par le blocus terrestre, aérien et maritime, avec l'un des taux de chômage les plus élevés au monde – de l'ordre de 40% – et une richesse par habitant inférieure à son niveau d'il y a 25 ans; une population très jeune, dont les moins de 18 ans représentent plus de la moitié et chez qui, dans ce contexte, l'espoir de paix a cédé la place au sentiment de n'avoir plus rien à perdre.

Le drame en cours ne peut être dissocié du désespoir de la population de Gaza. C'est pourquoi, au-delà de la désescalade, qui est un impératif immédiat, au-delà aussi de la réponse à l'urgence humanitaire, il est indispensable de travailler à des solutions durables pour Gaza, dans la perspective plus large des deux États. C'est pourquoi nous invitons M. Nickolay Mladenov à engager ce travail de fond sur la bande de Gaza.

Deuxième point, le bilan de la répression des manifestations hebdomadaires, qui ont lieu depuis le 30 mars, est dramatique. Hier, un nouveau seuil a été franchi qui menace de créer un point de non-retour et un cycle de violence incontrôlable. Depuis le 30 mars, ce sont 99 Palestiniens, dont 12 mineurs, qui ont été tués, alors qu'ils manifestaient le long de la barrière de séparation à Gaza. Ce bilan très lourd est directement lié à la réponse, inadéquate et disproportionnée, des forces de sécurité israéliennes. Le Président Macron a clairement condamné hier les violences des forces armées israéliennes. Toute la lumière devra être faite sur ces graves événements. Nous rappelons, à cet égard, la demande du Secrétaire général pour qu'une enquête indépendante et transparente soit conduite.

Dans l'immédiat, deux exigences fondamentales doivent s'imposer pour mettre fin à ce cycle qui menace de se poursuivre aujourd'hui même, avec les

manifestations liées à la commémoration des 70 ans de l'exil palestinien de 1948 : d'une part, le respect du droit international humanitaire, qui est pleinement applicable dans la bande de Gaza, en particulier l'impératif de protection des civils; d'autre part, le respect des droits de l'homme, en particulier le droit à manifester pacifiquement. C'est dans ce cadre que doivent s'inscrire les mesures qu'Israël prend pour préserver sa sécurité, qui est une préoccupation légitime et que nous partageons. Nous appelons donc les autorités israéliennes au discernement, à la plus grande retenue et à ne pas faire un usage disproportionné de la force. Israël est un État de droit et se doit, à ce titre, d'appliquer des règles d'engagement respectueuses des standards internationaux en matière de maintien de l'ordre, conformément à ses engagements internationaux.

Nous condamnons les tirs aveugles contre les manifestants, qui ont été systématiques au cours des dernières semaines, en particulier hier. Rien ne peut les justifier. L'emploi d'armes létales doit être écarté face aux manifestants désarmés et qui ne présentent pas de menace grave et imminente. C'est également le message porté par plusieurs organisations non gouvernementales, y compris israéliennes et palestiniennes, qui soulignent également la gravité particulière des blessures par balles infligées aux manifestants, hors de toute nécessité de sécurité, et la saturation du système de santé de Gaza, qui atteint son point de rupture.

Parallèlement, nous appelons les manifestants à s'abstenir de tout débordement et de toute violence, et nous mettons en garde ceux, au premier rang desquels le Hamas, qui chercheraient à instrumentaliser ces manifestations ou à les utiliser pour mettre en cause la sécurité d'Israël le long de la barrière de sécurité. La France, le Conseil le sait, ne transigera jamais avec la sécurité d'Israël.

Dans la bande de Gaza, mais aussi en Cisjordanie et à Jérusalem, le risque que la situation dégénère et échappe à tout contrôle est extrêmement élevé, dans un contexte régional de plus en plus tendu, notamment sur la frontière nord d'Israël. Chacun doit donc faire preuve de retenue et d'esprit de responsabilité – en premier lieu les responsables palestiniens et israéliens dans leurs déclarations respectives.

Il revient aussi au Conseil de sécurité de parler d'une voix forte pour contribuer à arrêter l'escalade en cours. C'est un point fondamental. Le silence observé par ce Conseil depuis le début de la crise est de moins en moins compréhensible; depuis hier, il laisse un vide

dangereux. Ce silence doit céder la place sans délai à une expression publique claire. La France est prête à y travailler dans un esprit constructif avec ses partenaires. Le Conseil de sécurité ne peut pas être empêché de s'exprimer sur un sujet aussi grave, ou alors, c'est sa mission même, sinon sa raison d'être qui sont en cause.

J'en viens à mon dernier point. Dans le contexte tendu que je viens de décrire, notre responsabilité collective est de préserver les paramètres qui seuls permettront, le moment venu, de parvenir à une solution au conflit israélo-palestinien. Au cœur de ces paramètres figure la question de Jérusalem qui, parce qu'elle conditionne la paix entre Israéliens et Palestiniens et, au-delà, la stabilité régionale, concerne l'ensemble de la communauté internationale.

Jérusalem a fait l'objet, à ce titre, de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité. Dans ce cadre, le statut de Jérusalem devra être examiné par les parties dans leurs discussions en vue d'un accord de paix. En l'absence d'accord, conformément au consensus qui prévaut depuis 70 ans au sein de la communauté internationale, la France ne reconnaît aucune souveraineté sur Jérusalem. Ainsi, à la suite du conflit de juin 1967, nous n'avons pas reconnu l'annexion de Jérusalem-Est, qui fait partie des territoires occupés au regard du droit international.

De même, en 1980, nous n'avons pas reconnu les actes unilatéraux pris par Israël concernant Jérusalem : ce Conseil a adopté les résolutions 476 (1980) et 478 (1980), qui posent notamment deux principes : d'abord, toute décision ou action visant à altérer le statut et les caractéristiques de Jérusalem est considérée comme nulle et sans effet, et doit être abandonnée; ensuite, tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ont établi des missions diplomatiques à Jérusalem doivent les retirer de la ville. C'est ce qui s'est produit à la suite de la résolution 478 (1980), sans exception.

Jérusalem a vocation à devenir la capitale de deux États, Israël et la Palestine, selon des modalités qui devront être définies par la négociation. Aucune décision unilatérale ne pourra s'y substituer, et la France a désapprouvé la décision prise en décembre par les États-Unis, et mise en œuvre hier.

Nous le savons tous, il n'y a pas d'autre solution que celle des deux États, mais il n'y aura pas de solution des deux États sans accord entre les parties sur Jérusalem, et pas d'accord possible sur Jérusalem hors des paramètres internationalement reconnus. S'affranchir de ce cadre,

c'est alimenter les tensions et les violences, en raison de la dimension symbolique, historique et religieuse de Jérusalem, tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens. C'est ouvrir aussi un espace dans lequel chercheront à s'engouffrer tous les radicaux de la région qui ont intérêt à ce que ce conflit politique devienne un conflit religieux.

La France ne peut se résoudre à voir une nouvelle fois Jérusalem et les territoires palestiniens – à commencer par la bande de Gaza – basculer dans le chaos. Le Président Macron s'est entretenu hier avec le Roi de Jordanie, Gardien des lieux saints de Jérusalem, ainsi qu'avec le Président Abbas. Il parlera aujourd'hui au Premier Ministre israélien Benjamin Netanyahu.

Dans le contexte symbolique et historique de ces journées de commémoration, qui sont essentielles aussi bien pour les Palestiniens que pour les Israéliens, nous appelons chacun à la retenue, à l'apaisement et à éviter toute logique d'escalade. Nous appelons à une reprise du dialogue et des négociations au sein desquelles la communauté internationale devra prendre toute ses responsabilités afin d'accompagner les parties et d'en garantir les résultats.

La France, parce qu'elle est l'amie des Israéliens comme des Palestiniens, entend poursuivre ses efforts avec une détermination sans faille. Elle appelle le Conseil à jouer pleinement son rôle en ce sens.

M. Ma Zhaoxu (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine appuie la demande faite par le Koweït pour la tenue d'une séance publique d'urgence aujourd'hui sur le Moyen-Orient. Je voudrais également remercier M. Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé au Conseil de sécurité.

Récemment, lors des protestations et des manifestations à Gaza, Israël a eu recours à la force, ce qui a fait de nombreuses victimes parmi les civils palestiniens, dont nombre de femmes et d'enfants. Nous exprimons notre profonde préoccupation face à cette situation. Nous condamnons toute action violente contre les civils et appelons la Palestine et plus particulièrement Israël, à faire preuve de retenue afin d'empêcher une nouvelle escalade de cette situation déjà tendue. Nous nos sincères condoléances aux familles des victimes. Nous réclamons l'ouverture d'une enquête objective et impartiale afin de clarifier les événements.

La Chine a toujours préconisé que le conflit israélo-palestinien soit réglé par le biais de négociations

pacifiques. La Chine condamne toute mesure qui exacerbe les tensions et fait des victimes parmi les civils innocents. Nous exhortons les parties concernées à mettre fin à la violence, à l'usage abusif de la force et, en particulier, aux actions contre les civils. Le recours à la violence et à la force n'instaurera la sécurité pour personne. Nous exhortons les parties concernées à créer des conditions favorables, à rétablir les contacts et le dialogue dès que possible et à chercher à revenir sur la bonne voie des négociations politiques.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza est grave, ce qui ne favorise pas la stabilité régionale. Nous espérons que les parties concernées mettront sérieusement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, lèveront le blocus de Gaza dès que possible et assureront aux habitants de Gaza un espace normal et digne nécessaire à leur survie et à leur développement. Nous appelons la communauté internationale à accroître son assistance et son soutien au peuple palestinien.

La question de Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient. Elle est fondamentale pour la paix dans la région. À cet égard, le statut de Jérusalem est une question extrêmement complexe et sensible. Il constitue la base du règlement de la question palestinienne. Nombre de résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité contiennent des dispositions relatives à cette question. Dans les circonstances actuelles, nous appelons toutes les parties à veiller à maintenir la paix et le calme dans la région, à faire preuve de retenue, à éviter les discours et les actes susceptibles d'aggraver la situation et à œuvrer ensemble à faciliter la désescalade de la situation. Toutes les parties doivent respecter les différences historiques, défendre l'équité et la justice, mettre en œuvre le consensus international et s'efforcer de parvenir à une coexistence pacifique. Conformément à ces principes et aux résolutions pertinentes de l'ONU, le statut final de Jérusalem doit être réglé par la voie de négociations dans l'optique d'une solution qui tienne compte des intérêts de toutes les parties.

La solution à deux États est la bonne façon de régler la question de Palestine. C'est aussi un guide important pour l'action à mener. La communauté internationale doit faire respecter les résolutions pertinentes de l'ONU, le principe « terre contre paix » et l'Initiative de paix arabe et régler les différends par la négociation afin de parvenir le plus rapidement possible à une solution globale, durable et juste de la question palestinienne.

La Chine reste déterminée à soutenir et à faciliter le processus de paix au Moyen-Orient. Nous avons toujours été solidaires du peuple palestinien dans la poursuite de sa juste cause pour restaurer ses droits nationaux légitimes et nous avons toujours appuyé la création d'un État palestinien pleinement souverain et indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. La Chine continuera de s'efforcer inlassablement de parvenir à la paix, conformément à la proposition en quatre points présentée par le Président chinois Xi Jinping, et de promouvoir le règlement politique de la question de Palestine.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la Mission permanente du Koweït d'avoir convoqué cette séance d'urgence sur l'évolution de la situation à Gaza. Nous remercions également le Coordonnateur spécial Mladenov de sa mise à jour détaillée et objective.

La situation dans cette partie du Moyen-Orient nous inquiète au plus haut point. Nous sommes profondément préoccupés par l'augmentation du nombre de vies perdues du fait des violences à la frontière entre la bande de Gaza et Israël. Ma délégation exprime sa profonde tristesse à la suite de la mort tragique de civils palestiniens durant les manifestations. Nous estimons qu'il s'agit d'une perte en vies humaines irrémédiable. Le Kazakhstan appuie pleinement le droit du peuple palestinien de s'exprimer et de manifester pacifiquement. Face aux tensions extrêmes qui règnent sur le terrain, le Kazakhstan appelle tous les acteurs à agir de manière responsable afin de prévenir une aggravation des tensions et d'éviter les incitations à la violence. Nous pensons que cela pourrait constituer une évolution dangereuse de la situation dans l'ensemble de la région du Moyen-Orient. À cet égard, le Kazakhstan appelle les deux camps à faire preuve de retenue.

La République du Kazakhstan appelle la communauté internationale à prendre des mesures exhaustives pour mettre immédiatement fin à la violence. Après plusieurs semaines de violence et face au nombre croissant, aujourd'hui encore, de victimes palestiniennes dans la bande de Gaza, le Kazakhstan condamne l'emploi aveugle de balles réelles contre des civils et exhorte les autorités israéliennes à faire preuve de retenue. Tous ces incidents doivent faire l'objet d'une enquête. Nous réaffirmons que les forces de sécurité israéliennes doivent calibrer le recours à la force. Nous rappelons que tous les États Membres de l'ONU

ont l'obligation de protéger les civils, en particulier les mineurs.

Nous nous associons à la position de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien. Nous approuvons les recommandations de la Déclaration de Dhaka adoptée à la quarante-cinquième session du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI, le 6 mai au Bangladesh. Plus précisément, nous réaffirmons que Jérusalem est la patrie commune de différentes ethnies et religions. Toutes les parties doivent s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver encore la situation, et la Palestine et Israël doivent tous deux respecter leur droit respectif à l'existence. Le droit international est sans équivoque en ce qui concerne le statut de Jérusalem. Toute action unilatérale visant à modifier le statut de la ville est contraire à la lettre et à l'esprit du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, et alimente la violence et l'instabilité dans la région. Le statut de Jérusalem devra être déterminé dans le cadre des négociations à venir et des paramètres convenus au niveau international en vue de parvenir à une solution juste et durable, à savoir deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

Le Kazakhstan estime qu'il faut poursuivre les efforts visant à consolider les rangs palestiniens au sein de la plateforme politique de l'Organisation de libération de la Palestine, condition nécessaire pour réaliser en pratique les aspirations légitimes du peuple palestinien à créer son propre État indépendant.

Nous rappelons que les parties doivent trouver une solution à la difficile situation humanitaire à Gaza. Cela requiert des mesures de confiance à caractère économique et un appui solide de la communauté internationale. En ce qui concerne l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Kazakhstan réaffirme la nécessité d'appuyer cet important organe. À cet égard, le Kazakhstan fait sienne l'inquiétude exprimée par le Coordonnateur spécial au sujet du financement de l'UNRWA cette année. La réduction significative de son budget ordinaire est une source d'angoisse supplémentaire pour les 5,3 millions de réfugiés palestiniens, qui subissent déjà la plus longue crise de réfugiés de l'histoire.

Enfin, tout en réaffirmant son attachement aux décisions et résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, la République du Kazakhstan a toujours été en faveur du règlement rapide, complet et

global de la situation au Moyen-Orient dans le cadre d'un processus politique pacifique. Il nous paraît urgent de recréer les conditions nécessaires à la recherche d'une solution politique dans un contexte régional déjà marqué par de fortes tensions. Nous appelons les dirigeants israéliens et palestiniens ainsi que d'autres parties à prendre des mesures concrètes pour préserver la possibilité d'une coexistence pacifique et de la solution des deux États, pour renforcer les perspectives de paix en faisant preuve de calme et de la plus grande retenue afin d'éviter toute action qui pourrait saper et faire dérailler les efforts pacifiques et exacerber davantage les tensions entre Palestiniens et Israéliens. Comme nous le disons toujours au Conseil, ces mesures doivent être fondées sur le droit inaliénable des Palestiniens à un État indépendant et sur celui des Israéliens à la sécurité. Dans le très proche avenir, nous devons ouvrir des négociations sur chaque problème existant pour parvenir à un accord sur les questions en suspens et leur assurer un statut final. Nous pensons que seuls un règlement politique et des mesures de confiance dans divers domaines peuvent aider les parties à surmonter leurs désaccords.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Nickolay Mladenov de son exposé. Nous suivons l'escalade de la violence dans le territoire palestinien occupé, ainsi que le nombre élevé de Palestiniens tués ou blessés au cours des manifestations à Gaza. Je voudrais m'associer aux autres orateurs pour exprimer notre plus profond chagrin et notre sympathie pour les pertes en vies humaines. Nous souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Je voudrais faire écho à ce qu'a dit le Secrétaire général hier, par l'intermédiaire de son porte-parole :

« Les forces de sécurité israéliennes doivent faire preuve de la plus grande retenue dans l'usage de tirs réels. Le Hamas et les organisateurs des manifestations ont la responsabilité d'empêcher toute action violente et les provocations ».

Par ailleurs, la présente séance se déroule dans un contexte de mécontentement persistant des Palestiniens et des acteurs de la région face aux évolutions récentes qui entourent la question de la ville de Jérusalem. Nous avons exprimé clairement notre position sur cette question, qui est conforme à la position de la Commission de l'Union africaine réitérée hier par le Président Moussa Faki. Nous estimons que la question de Jérusalem est une question qui relève du statut final et qu'elle doit être réglée par des négociations directes entre

les deux parties, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, en tenant compte des préoccupations légitimes des deux parties, palestinienne comme israélienne.

Il est évident que tant que le processus de paix ne progressera pas et que les problèmes sous-jacents ne seront pas réglés de manière pacifique, la tragédie actuelle se répétera encore et encore, et finira par atteindre un point de non-retour. C'est l'issue vers laquelle nous semblons nous diriger. La situation est aussi grave que cela. Des violences bien plus graves deviennent de plus en plus imminentes, et c'est la conséquence naturelle des circonstances actuelles.

C'est pourquoi il est absolument indispensable et incontournable de préserver la possibilité de parvenir à la solution des deux États. Il n'y a pas d'autre option viable. Tous les arguments en sens contraire sont irréalistes et incompatibles avec le ferme engagement de rechercher un règlement juste et démocratique du problème.

Par conséquent, il est absolument essentiel de trouver les moyens de limiter les dégâts qui seraient causés, et de tenter, si difficile cela soit-il, de poursuivre le processus de paix et de sauver la formule des deux États, qui est une position défendue de longue date par l'Organisation des Nations Unies et par la communauté internationale. Mais il est indéniable que la formule pourrait bientôt ne plus être viable – situation qui ne profiterait à personne, compromettant les objectifs de parvenir à une plus grande sécurité ou de promouvoir les aspirations nationales. Les éléments de base nécessaires à une paix viable et durable entre Palestiniens et Israéliens sont au nombre de deux, à savoir, d'une part, une sécurité solide pour les Israéliens et, d'autre part, la réalisation de l'aspiration nationale des Palestiniens. Toute tentative de fuir cette réalité ou d'en faire fi ne peut conduire qu'aux tensions, à la violence et à l'effusion de sang dont nous sommes témoins en ce moment. Que ce soit fait ouvertement et sans états d'âme ou de façon moins transparente et à l'écart des regards du public, il ne fait aucun doute que les tentatives de faire de la quête de justice et d'équité des Palestiniens un aspect secondaire des nombreux problèmes auxquels la région est confrontée, entraîneront des troubles sans fin avec des conséquences inimaginables pour tous.

Les signes d'une catastrophe imminente sont bien présents et on peut prévoir comment la situation va évoluer. Néanmoins, c'est aux parties qu'il incombe de faire preuve de souplesse pour mener des négociations directes et dignes de ce nom en vue de parvenir à un

règlement définitif de toutes les questions. Toutefois, la communauté internationale, et tout particulièrement le Conseil de sécurité, doit s'acquitter de ses responsabilités en aidant et en encourageant les deux parties à le faire.

C'est également dans ce contexte que nous appuyons les initiatives en cours pour encourager les négociations entre Israéliens et Palestiniens en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable. Les efforts du Quatuor pour le Moyen-Orient, ainsi que sa feuille de route, l'Initiative de paix arabe et les initiatives des différents pays au sein et en dehors du Conseil sont tout à fait les bienvenus et doivent être encouragés.

Pour terminer, je voudrais exprimer ma profonde gratitude à M. Mladenov pour la façon très honorable dont il s'acquitte de ses responsabilités. Nous sommes conscients qu'il s'agit de très lourdes responsabilités.

M. Djédjé (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie le Koweït pour l'initiative de cette séance d'urgence sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je félicite M. Mladenov pour la qualité de son exposé.

La Côte d'Ivoire reste particulièrement préoccupée par les graves événements survenus à la frontière entre Israël et la bande de Gaza, dans le cadre de la Marche du retour. Ces violences, qui ont débuté le 30 mars, ont atteint un point culminant hier, le 14 mai, à l'occasion du transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem. Face à cette nouvelle flambée de violence, qui aurait causé la mort de près de 100 Palestiniens et fait près de 8 000 blessés depuis le 30 mars, mon pays appelle les parties à faire preuve de retenue et à s'abstenir d'actions unilatérales de nature à envenimer la situation et à éloigner durablement les perspectives d'un règlement pacifique de la crise israélo-palestinienne.

La Côte d'Ivoire reste convaincue qu'il n'y a pas d'autre alternative à la recherche de la paix que le dialogue. Aussi exhorte-t-elle les parties en présence à retourner à la table des négociations et à engager un dialogue constructif sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. À cet égard, mon pays réaffirme sa position de principe en faveur d'un règlement négocié devant conduire à la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité.

Quant au statut définitif de la ville de Jérusalem, la Côte d'Ivoire estime qu'il doit être négocié dans le cadre d'une solution concertée entre les deux parties, comme le prescrivent les résolutions pertinentes de

l'ONU. Mon pays appelle donc à une reprise, sans délai, des pourparlers entre Israéliens et Palestiniens, en vue de mettre fin à l'impasse politique dans laquelle se trouve le processus de paix.

Pour conclure, ma délégation souscrit sans réserve à l'objectif d'une paix globale et durable au Moyen-Orient et réitère sa disponibilité à œuvrer de concert avec l'ensemble des membres du Conseil à une issue pacifique de la crise israélo-palestinienne.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier M. Nickolay Mladenov de son exposé qui n'incite guère à l'optimisme. Nous déplorons les pertes en vies humaines et le nombre de blessés qu'il a décrits.

Comme je l'ai dit le mois dernier au Conseil de sécurité, nous ne pouvons pas nous permettre de reléguer le processus de paix au second plan (voir S/PV.8244). Le fossé se creuse rapidement entre les deux parties, comme l'illustrent les événements d'hier. Ces événements montrent que la trajectoire actuelle mène à des pertes en vies humaines, à des affrontements et au désespoir et exacerbe les divisions entre Israéliens et Palestiniens.

Je vais me concentrer sur les trois points suivants : premièrement, les manifestations à Gaza; deuxièmement, la question de Jérusalem; et troisièmement, l'importance du processus de paix et le rôle du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le premier point, à savoir les manifestations à Gaza, nous sommes vivement préoccupés par les nouveaux niveaux de violence. Comme M. Mladenov l'a indiqué, 59 personnes ont été tuées et plus de 2 600 autres ont été blessées, dont 770 par balles réelles. C'est le plus grand nombre de morts enregistré en une journée à Gaza depuis le conflit de 2014.

À en juger par ces chiffres, près d'une personne sur 40 aurait été touchée par des balles réelles et une personne sur 16 aurait été blessée également par des balles réelles. Cela soulève de graves questions quant au caractère proportionné de la riposte israélienne. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que des enfants et d'autres mineurs ont été tués et par le nombre élevé des agents sanitaires qui ont été blessés. C'est une preuve de plus de la nécessité d'exercer la retenue et de mener promptement une enquête indépendante et transparente sur tous les incidents qui ont fait des victimes.

Nous prenons note de la mise en place par les Forces de défense israéliennes d'un mécanisme d'établissement des faits chargé de se pencher sur les actions de ces forces et sur des incidents spécifiques survenus à la frontière entre Israël et Gaza depuis le 30 mars.

Tout en reconnaissant les préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité, nous demandons de nouveau à cet État de veiller à tout moment à ce que sa riposte soit proportionnée et n'intervienne que si nécessaire, conformément aux obligations qui sont les siennes au titre du droit international. L'utilisation de balles réelles ne devrait être qu'une mesure de dernier ressort, conformément aux Principes de base sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.

Nous exhortons toutes les parties palestiniennes à tout mettre en œuvre pour préserver le caractère pacifique des manifestations et à ne pas recourir à la violence. Les appels à pénétrer de force en Israël ou à faire usage de la violence sont inacceptables. Les manifestations pacifiques ne doivent pas servir de prétexte à la violence.

La démolition du point de passage de Kerem Abu Salem du côté palestinien ne fait que nuire aux intérêts palestiniens. Nous demandons aux autorités *de facto* de Gaza d'assurer la sécurité de ce point de passage, qui est le seul pour l'entrée et la sortie des vivres, des fournitures médicales et d'autres marchandises. Il doit être protégé. Nous appelons l'Autorité palestinienne et les autorités *de facto* de Gaza à réparer les dégâts dans les meilleurs délais. Nous nous félicitons de la décision prise par Israël de faire en sorte que ce point de passage fonctionne à nouveau normalement à partir d'aujourd'hui, en dépit des conditions difficiles.

Ces évolutions montrent qu'il est plus que jamais nécessaire de trouver une solution structurelle en ce qui concerne Gaza. Dans le même temps, il faut remédier à la crise humanitaire. Nous voudrions demander à M. Mladenov de faire part de ses idées et propositions s'agissant de ce qui peut être fait à cet égard.

Le deuxième point concerne Jérusalem. Le statut futur de Jérusalem est peut-être la question la plus sensible et la plus complexe de toutes les questions relatives au statut final. Jérusalem est une ville sainte pour les juifs, les musulmans et les chrétiens. Les liens du peuple juif avec Jérusalem sont indéniables et ne doivent pas être contestés. Les liens du peuple palestinien

avec Jérusalem sont indéniables et ne doivent pas être contestés. Il faut faire preuve de sagesse et de prudence.

Les mesures unilatérales concernant le statut futur de Jérusalem ne sont pas seulement imprudentes et contre-productives; par-dessus tout, elles vont à l'encontre du droit international. Mais elles ne doivent pas servir d'excuse à la violence. Nous continuerons de respecter le consensus international sur Jérusalem, tel que consacré dans la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité, entre autres, y compris sur le lieu des représentations diplomatiques, jusqu'à ce que le statut final de Jérusalem soit réglé par le biais de négociations.

Mon troisième point porte sur le processus de paix et sur ce que le Conseil peut et doit faire. Premièrement, considérant la situation dans son ensemble, ce dont nous avons besoin dans la situation actuelle, c'est une désescalade. Cela s'applique à Jérusalem et à Gaza, ainsi qu'aux relations israélo-palestiniennes en général. Toutes les parties doivent s'attacher à réduire les tensions et consacrer leurs efforts à la construction d'un avenir meilleur pour la région. Certes, il faut de la sagesse et du courage pour reprendre les négociations en vue d'un règlement politique, mais les deux parties sont en train de prendre des mesures qui sont incompatibles avec la résolution 2334 (2016). Le discours du Président palestinien Mahmoud Abbas du 30 avril contenait des observations inacceptables sur les causes de l'Holocauste et la légitimité d'Israël. De tels propos ne font qu'apporter de l'eau au moulin de ceux qui refusent la solution des deux États. Et les plaidoyers de dirigeants politiques israéliens en faveur de l'annexion de parties de la Cisjordanie ne donnent que du grain à moudre à ceux qui ne veulent pas de la solution des deux États. Nous appelons les deux parties à prendre des mesures pour instaurer la confiance mutuelle et aider à préserver la possibilité d'une telle solution.

Les tensions actuelles ne doivent pas servir de prétexte à l'inaction. Bien au contraire, elles montrent combien est nécessaire une action encore plus résolue. En fait, seule une solution à deux États permettra aux deux parties de concrétiser leurs aspirations, de mettre fin au conflit et de parvenir à une paix juste et durable, qu'Israéliens et Palestiniens souhaitent ardemment et à laquelle ils ont droit. Nous appelons les membres du Quatuor à se réunir pour arrêter cette spirale négative. La situation à Gaza s'aggrave avec chaque semaine qui passe et c'est pourquoi nous pensons qu'une réaction unie du Conseil est urgente et nécessaire pour aider à désamorcer la situation.

Pour terminer, nous sommes disposés à œuvrer avec les autres membres du Conseil pour formuler une position publique appropriée en réponse aux récents événements et à toutes les mesures improductives prises de part et d'autre. Nous sommes convaincus que cela peut être fait de façon équilibrée, ce qui permettra au Conseil de contribuer à la désescalade de la situation actuelle.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord exprimer mes condoléances aux familles des Palestiniens tués dans la bande de Gaza et souhaiter prompt rétablissement aux blessés. Nous sommes en deuil avec les Palestiniens.

Nous remercions le Coordonnateur spécial, M. Nickolay Mladenov, de son exposé détaillé.

Moscou est vivement préoccupée par le regain de tensions dans le territoire palestinien occupé, qui ont atteint un dangereux niveau sur le fond de la cérémonie marquant le début du transfert de l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem, qui coïncide avec la commémoration par les Palestiniens de l'anniversaire de la Nakba. Le nombre de victimes nous inquiète au plus haut point et nous partageons les sentiments exprimés par nos collègues du Conseil de sécurité à cet égard.

Les résolutions du Conseil de sécurité indiquent clairement que toutes les questions relevant du statut final doivent être réglées dans le cadre d'un dialogue direct entre les dirigeants israéliens et palestiniens. Cela s'applique aussi, selon nous, à Jérusalem, ville qui doit rester ouverte aux représentants des trois religions monothéistes. Les actions unilatérales visant à réviser les accords consacrés par des décisions de la communauté internationale sont devenues d'une fréquence alarmante. Il est clair à nos yeux qu'elles n'aident ni à parvenir à une paix juste et durable ni, s'agissant d'un règlement au Moyen-Orient, à concrétiser les aspirations nationales des Palestiniens et à garantir la sécurité d'Israël. Malheureusement, ceux qui prennent de telles décisions montrent non seulement qu'ils ne sont pas disposés à céder à la raison et à s'arrêter, mais qu'ils s'efforcent activement de provoquer d'autres États encore, augmentant ainsi le risque de les voir s'impliquer dans le conflit destructeur au Moyen-Orient.

Nous réaffirmons le droit de manifester pacifiquement et nous condamnons fermement l'utilisation aveugle de la force contre les civils. Nous exhortons les parties à s'abstenir d'actes susceptibles d'aggraver la situation. Les événements actuels ont de

nouveau montré que du fait de l'impasse politique qui a prévalu ces quatre dernières années, les appels en faveur de solutions violentes et la révision des accords précédemment conclus éveillent un écho encore plus destructeur. Cela impose un prix élevé en vies humaines, en larmes, en vies ruinées et en espoirs déçus. Mais cela n'a pas arrêté les politiciens irresponsables, et il en résulte un cycle vicieux de violence qui engendre plus de violence.

Dans cette situation explosive, nous jugeons urgent que la communauté internationale mobilise les efforts pour relancer le processus politique entre Palestiniens et Israéliens sur la base du droit international, dont nous sommes tous familiers, notamment les résolutions du Conseil de sécurité et les principes de l'Initiative de paix arabe, qui doivent permettre de réaliser la solution des deux États et de créer un État de Palestine indépendant et souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale. Pour notre part, nous continuerons d'œuvrer constamment à la promotion d'un règlement israélo-palestinien sur la base de la solution des deux États approuvée par la communauté internationale. La Russie a, à maintes reprises, offert ses services en tant que médiateur et a proposé d'accueillir un sommet entre les dirigeants palestiniens et israéliens pour ouvrir un dialogue direct. Cette proposition tient toujours.

Comme les événements de ces derniers jours l'ont montré, l'absence d'efforts constructifs de la part de la communauté internationale est extrêmement dangereuse. Nous estimons en particulier que le moment est venu de réactiver l'engagement du Quatuor pour le Moyen-Orient qui, quoi qu'on puisse dire, reste un format universel unique de médiation, appuyé par les résolutions du Conseil de sécurité. Nous appuyons la participation d'acteurs régionaux d'esprit constructif à un règlement au Moyen-Orient, plus particulièrement l'Égypte.

Nous soulignons l'importance du travail qu'effectuent l'ONU et ses institutions spécialisées dans les territoires palestiniens occupés et dans les camps de réfugiés. L'aide fournie aux centaines de milliers de Palestiniens par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient continue d'être indispensable.

En résumé, nous voudrions noter ce qui suit. Malgré les plans ambitieux et les projets grandioses de certains acteurs internationaux, ni le monde en général ni le Moyen-Orient en particulier n'ont connu une sécurité accrue ces dernières années. Il y a eu de nombreuses

actions unilatérales contraires au droit international, qui n'ont fait qu'aggraver la tendance à la déstabilisation. La situation actuelle dans les territoires palestiniens montre clairement que les choses ne vont pas dans la bonne direction. Notre sentiment s'est hélas renforcé ces derniers jours, du fait que ceux qui prennent de telles décisions n'ont aucune intention de changer de direction.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la Pologne.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Coordonnateur spécial Nickolay Mladenov de son exposé très complet mais, hélas, profondément alarmant.

Nous exprimons notre vive préoccupation devant les tragiques pertes en vies humaines dans la bande de Gaza. Pendant les manifestations qui se sont déroulées près de la barrière de séparation, un grand nombre de personnes ont été tuées et blessées, y compris, malheureusement, des enfants. Étant donné que nous pourrions assister à une aggravation des tensions dans les jours à venir, nous appelons toutes les parties à faire preuve de la plus grande retenue afin d'éviter toute nouvelle escalade de la violence qui conduirait à des pertes en vies humaines. Nous condamnons tous les actes de terrorisme, ainsi que l'incitation à la violence, et attendons de toutes les parties qu'elles veillent à ne pas mettre en péril les civils, en particulier les enfants. Nous appelons à une enquête indépendante et transparente sur ces incidents et au respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment en ce qui concerne la protection des civils.

Tout en reconnaissant qu'Israël a le droit de protéger ses frontières, nous soulignons fermement que l'emploi de la force doit être proportionné. Dans ce contexte, je voudrais souligner qu'Israël doit faire preuve de la plus grande retenue dans l'utilisation de balles réelles. En ce qui concerne les manifestations, nous soulignons qu'Israël doit respecter le droit de manifester pacifiquement, tandis que le Hamas et ceux qui dirigent ces manifestations à Gaza doivent s'assurer qu'elles restent pacifiques, strictement non violentes et sans la moindre provocation.

Nous demandons à toutes les parties de respecter strictement les obligations que leur imposent le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme. Étant donné le nombre de victimes parmi les civils lors de la récente flambée de violence dans la bande de Gaza, il est impératif de les protéger à tous

les niveaux. Aussi appuyons-nous tous les efforts visant à améliorer la protection des civils et le respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme par les parties au conflit.

La situation actuelle à Gaza pourrait avoir de graves conséquences pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Les trois derniers conflits à Gaza au cours de la dernière décennie l'ont clairement illustré. C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit contribuer aux efforts de désescalade, notamment en s'exprimant publiquement selon que de besoin.

Alors que nous parlons des derniers événements qui se sont produits, nous voudrions une fois encore réaffirmer notre ferme attachement à la solution des deux États et, dans ce contexte, souligner notre position concernant Jérusalem, qui reste inchangée. Nous sommes fermement convaincus que les aspirations des deux parties concernant Jérusalem doivent être satisfaites et que le statut de la Ville sainte en tant que future capitale des deux États doit être réglé par la voie de la négociation. Le statut de Jérusalem doit également comprendre la reconnaissance mutuelle des liens historiques et des droits nationaux des deux parties sur la ville. Nous continuerons de respecter le consensus international sur Jérusalem consacré, entre autres, par la résolution 478 (1980), notamment pour ce qui est de l'emplacement des représentations diplomatiques tant que la question sur le statut final de Jérusalem n'aura pas été réglée.

Je voudrais une fois encore souligner que la conclusion d'un accord de paix ne sera possible que grâce à des pourparlers de paix sur la base du droit international et des principes régissant les relations pacifiques entre les États. Un élément essentiel dans ce contexte serait également un dialogue véritable entre les trois grandes religions monothéistes.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la Pologne, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, d'avoir convoqué cette séance d'urgence. Nous savons gré à tous les membres du Conseil de la sympathie qu'ils ont manifestée au cours de la minute de silence en hommage à nos martyrs. Nous remercions les membres du Conseil d'avoir ressenti le besoin urgent de se pencher sur la grave détérioration

de la situation dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, en raison des crimes odieux commis délibérément par Israël contre des civils palestiniens non armés. Nous exprimons, par ailleurs, notre profonde gratitude au pays frère, l'État du Koweït, pour les efforts qu'il déploie actuellement en tant que seul membre arabe du Conseil de sécurité. Nous remercions enfin M. Nickolay Mladenov de son exposé.

Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment tragique et douloureux pour le peuple palestinien, avec beaucoup de tristesse et d'amertume. Nous présentons mes condoléances les plus sincères aux familles des martyrs. Qu'ils reposent en paix. Nous souhaitons également un prompt rétablissement à ceux qui ont été blessés à la suite de l'attaque israélienne brutale contre le peuple palestinien en résistance dans la bande de Gaza assiégée, à la veille du mois sacré du ramadan. Nous condamnons dans les termes les plus énergiques le massacre odieux commis par Israël dans la bande de Gaza. Nous appelons à l'arrêt immédiat de l'agression militaire contre notre peuple et réitérons notre demande en faveur d'une enquête internationale transparente et indépendante.

L'occupation est la principale source de violence dans notre région. Toute tentative de la part de certains de nier ce fait est invalidée par la réalité sur le terrain. Nous demandons à ceux qui tiennent d'autres discours pourquoi ils se sont opposés à plusieurs reprises à une enquête internationale transparente et indépendante. Nous avons déjà dit au Conseil que nous accepterions à l'avance les résultats de cette enquête, avant même d'en prendre connaissance. Le Secrétaire général, ainsi que M. Mladenov et 14 membres du Conseil de sécurité ont appelé à maintes reprises à une telle enquête. Je le répète, nous en accepterons à l'avance les résultats, quels qu'ils soient. La question qui se pose est de savoir si les autres parties sont prêtes à accepter cette enquête.

Pourquoi certains font-ils obstacle à la volonté de la majorité du Conseil? Si ce qui se passe sur le terrain n'est pas clair, une enquête internationale doit être menée pour nous permettre de faire toute la lumière sur la situation. Comme nous l'avons dit, nous en accepterons à l'avance les résultats. Les autres parties sont-elles également disposées à accepter une enquête indépendante, impartiale et transparente sous les auspices du Secrétaire général, afin que l'on puisse sortir du climat d'accusations et de soupçons mutuels dans lequel nous nous trouvons? Menons donc cette enquête!

Israël a choisi d'intensifier ses attaques militaires barbares contre les civils palestiniens non armés dans la bande de Gaza. Israël a décidé de les prendre pour cible de sang-froid, en violation flagrante du droit international, notamment du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et des résolutions pertinentes relatives à la protection des civils, ce qui constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité au regard du Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale.

Nous avons saisi le Conseil de sécurité à de multiples reprises pour lui demander d'agir sans plus tarder afin de mettre un terme à l'agression israélienne contre notre peuple désarmé, qui ploie sous l'odieuse occupation israélienne et est déplacé de force depuis plus de 70 ans.

Nous avons envoyé des centaines de lettres décrivant la brutalité actuelle de l'occupation israélienne du territoire de notre peuple. Nous avons envoyé de nombreux appels demandant l'application des dispositions du droit international, du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et des résolutions pertinentes de l'ONU. Nous avons tiré la sonnette d'alarme au sujet de l'occupation écrasante de tout un peuple et des diverses formes d'abus et d'oppression auxquelles il est soumis. Nous avons averti le Conseil de ne pas fermer les yeux sur la catastrophe qui se produit dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, et sur la détérioration continue de la situation dans ces territoires du fait des pratiques racistes israéliennes, qui ont augmenté et se sont intensifiées avec la décision illégitime et provocatrice des États-Unis concernant Jérusalem. Nous avons mis en garde le Conseil contre l'impunité dont jouit Israël. Nous avons demandé que l'immunité exceptionnelle qui permet à Israël d'agir comme s'il était au-dessus des lois soit supprimée. Nous avons demandé instamment qu'Israël soit tenu responsable de ses actes et que justice soit rendue à ses victimes innocentes.

Par le passé, et plus particulièrement au cours des deux derniers mois, nous n'avons cessé de supplier le Conseil de prévenir un autre massacre par Israël, Puissance occupante. Nous savions que le peuple palestinien occupé – nos jeunes, nos hommes, nos femmes et nos personnes âgées – supporterait le poids d'un tel massacre, perpétré délibérément et sans discrimination. Quelle a été la réponse à tous ces appels? Se peut-il que le Conseil ne les ait pas entendus ou n'ait pas pris tous ces avertissements au sérieux? Se peut-il qu'un seul

membre du Conseil puisse l'empêcher de s'acquitter de sa responsabilité la plus élémentaire en bloquant trois tentatives de publication de communiqués de presse? Ces communiqués ne demandaient qu'une seule chose, une enquête transparente et impartiale pour déterminer les faits sur le terrain. Pourquoi y a-t-il un tel mépris pour la vie de Palestiniens innocents? Combien de Palestiniens doivent mourir avant que le Conseil n'agisse?

Si un massacre se produisait dans le pays d'un membre du Conseil, et si en l'espace de 24 heures, 61 personnes, dont huit enfants, étaient tuées et plus de 3 000 blessées, que ferait ce pays? Accepterait-il la paralysie au Conseil de sécurité? Accepterait-il de le voir ne rien faire face aux crimes commis par une puissance occupante lâche qui se cache dans des collines à un kilomètre de Gaza, lui infligeant des frappes aériennes et des tirs de roquettes et commettant d'autres actes odieux? Les occupants sont armés et prennent pour cible des personnes non armées à Gaza. Les membres du Conseil accepteraient-ils cela sur leur propre territoire? Accepteraient-ils que le Conseil de sécurité reste silencieux face à un massacre qui s'est poursuivi pendant plus de 24 heures?

Le monde dispose de mécanismes d'alerte rapide, de moyens de médiation et de règlement des conflits, voire de mécanismes de responsabilisation. Malgré tout cela, rien de tout cela n'a été appliqué dans le cas de la Palestine. Les membres du Conseil peuvent voir ce qui se passe actuellement sur le terrain. Pourquoi tous ces Palestiniens ont-ils dû mourir? Pourquoi ne profitent-ils pas de la vie ce matin avec leur famille? Méritaient-ils de mourir? Ces enfants méritaient-ils de mourir? Méritaient-ils d'être enlevés à leurs parents? La communauté internationale a adopté des lois et encouragé la protection des droits de chaque être humain. Pourquoi les Palestiniens font-ils exception? Pourquoi devrions-nous être l'exception? Pourquoi ces massacres se produisent-ils tandis que le Conseil de sécurité ne fait rien? Pourquoi sommes-nous l'exception? Pourquoi le Conseil est-il paralysé? Au cours des six dernières semaines, alors que nous avons été pris pour cible, le Conseil a été paralysé. Pourquoi sommes-nous l'exception? Quand le Conseil agira-t-il? Combien de temps va-t-il suivre cette politique de deux poids deux mesures, surtout lorsqu'il s'agit de ceux qui veulent nous donner une leçon? Pourquoi ont-ils deux poids, deux mesures alors qu'ils veulent contrôler le Conseil? C'est tellement terrible que nous devons continuer à poser la question encore et encore et encore.

Tout au long de son histoire, Israël a essayé de nous priver de notre humanité et de notre droit naturel à la vie,

et de justifier ses crimes en prétextant sa propre sécurité, comme si la Puissance occupante avait le droit de jouir de la sécurité, alors qu'elle nie le même droit au peuple écrasé par son occupation. Ils ont droit à la sécurité, mais pas nous. Encore une fois, nous sommes l'exception. Ils ont le droit de nous tirer dessus à balles réelles et de tuer plus de 61 personnes non armées et d'en blesser plus de 3 000 en 24 heures, en utilisant des armes lourdes. Ils sont dans des tranchées à un kilomètre des manifestations pacifiques et ils ont plus d'armes qu'ils n'en ont besoin.

Aujourd'hui, encore une fois et avec un cœur lourd, notre bien-aimée bande de Gaza enterre davantage d'enfants et de jeunes qui avaient simplement manifesté pacifiquement pour protester contre les conditions de vie misérables injustement imposées par l'occupation israélienne, pour rejeter l'humiliation, l'oppression et la servitude auxquelles ils sont soumis et pour réclamer leurs droits, y compris le droit à l'autodétermination et le droit de retour. Israël, Puissance occupante, a tué 61 civils en 24 heures seulement, dont huit enfants. Israël a blessé plus de 2 771 personnes, dont beaucoup gravement, au cours de ces mêmes 24 heures.

Cela porte le nombre de victimes depuis le début de la Grande marche du retour, le 30 mars, à 110 martyrs, dont pas moins de 12 000 civils blessés, dont au moins 250 enfants. Nombre de ces victimes sont gravement blessées en raison de l'utilisation barbare de balles réelles par la Puissance occupante israélienne. Israël utilise délibérément des munitions létales contre des civils palestiniens, ou le type de munitions qui causent le plus de blessures physiques possibles, laissant les victimes handicapées à vie. Selon des rapports d'organisations internationales, de nombreuses victimes ont subi de graves blessures. Je demande au Conseil d'inviter ici des organisations telles que Médecins sans frontières, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, Human Rights Watch et B'Tselem pour les écouter. Elles peuvent parler au Conseil du type d'armes qui ont été utilisées, infligeant des handicaps physiques durables et permanents. Leurs membres sont amputés. Ils sont estropiés. Ce sont des actes barbares qui montrent le manque d'humanité de l'armée israélienne à l'égard des civils. C'est la véritable définition du terrorisme. Dans n'importe quel autre pays, une telle situation aurait provoqué un tollé. Nous ne serons pas l'exception. Nous sommes le peuple palestinien.

Israël cible nos enfants afin de nous infliger la plus cruelle des punitions et d'éteindre ainsi l'étincelle

de la vie en nous, car Israël sait que nos enfants sont précieux. Nous vivons pour nos enfants. Ils représentent notre meilleur avenir, l'avenir que nous souhaitons.

Les civils ont le droit de se réunir et de manifester pacifiquement. C'est un droit consacré pour tous. Insinuer que les Palestiniens sont responsables de leurs propres morts parce qu'ils protestent contre l'occupation illégitime est provocateur et raciste. Dans d'autres pays, la participation des jeunes, des femmes et des familles aux manifestations est fièrement présentée comme une preuve de démocratie dynamique, et elle est protégée en vertu du droit de s'exprimer librement et de manifester pacifiquement. Un demi-million de personnes ont manifesté à Washington contre l'utilisation d'armes à feu dans les écoles. Des familles et des écoles y ont participé. Cela est autorisé dans d'autres pays, mais lorsque les Palestiniens font la même chose à Gaza et dans le territoire palestinien occupé, on les accuse d'utiliser des enfants comme boucliers humains. Nous rejetons ce discours raciste, qui fait de nous un peuple mis à l'écart de l'humanité.

Nous avons le droit de manifester avec tous les membres de notre famille contre l'occupation et son arrogance. Nous avons le droit d'exercer nos droits. Nos hommes, nos personnes âgées, nos femmes et nos enfants ont ce droit. Il est naturel, civilisé et accepté dans chaque pays membre du Conseil. Pourquoi n'est-il pas accepté dans le nôtre? Pourquoi sommes-nous accusés de façon raciste et fallacieuse pour avoir simplement exercé les mêmes droits que toute autre personne, en dépit du fait que nous vivons sous occupation et dans une situation bien plus difficile?

Comme le reste de l'humanité, nous souhaitons enseigner à nos enfants l'amour du pays et la participation collective à l'action humaine civilisée. Pourquoi de telles accusations sont-elles portées contre nous? Ces activités ne sont pas méprisées dans d'autres pays. On ne dit pas que des civils sont utilisés comme boucliers humains. Nous rejetons catégoriquement la façon dont sont décrites les manifestations palestiniennes pacifiques. Par ailleurs, nous n'acceptons pas que ces affirmations servent de prétexte pour exonérer Israël, Puissance occupante, de sa responsabilité dans l'utilisation de balles réelles contre des civils palestiniens, et de sa responsabilité dans leurs morts, mutilations et blessures causées délibérément. Ces actions aggravent le désespoir du peuple palestinien et balayent ses espoirs de justice et de paix.

Notre appel à la protection internationale du peuple palestinien va de pair avec le droit international humanitaire et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui demandent la protection des civils en période de conflit armé, notamment la protection des enfants, des femmes et des agents de l'aide humanitaire, en particulier les journalistes. Nous appelons au respect de ces normes et principes dans les territoires palestiniens occupés, notamment dans la bande de Gaza assiégée et occupée. Quelle que soit la version des faits défendue par les Israéliens, il est impossible d'exclure la bande de Gaza de l'application des normes internationales relatives à la protection des civils. Il est désormais urgent d'assurer une protection internationale, d'autant plus qu'Israël, Puissance occupante, a violé le droit international. Il n'a clairement pas assumé les responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international, en particulier de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, d'assurer la sécurité et la prospérité des civils palestiniens sous occupation. Par conséquent, cette responsabilité incombe désormais à la communauté internationale, conformément à la Convention de Genève et aux résolutions et engagements du Conseil de sécurité lui-même.

Le document sur les diverses expériences et formes de protection internationale pour les civils envoyé par le Secrétaire général il y a un an et demi, durant la présidence espagnole du Conseil, ne doit pas rester lettre morte. Le Conseil doit l'examiner de façon approfondie et déterminer la façon de garantir une protection internationale au peuple palestinien, étant donné que la Puissance occupante n'a pas assumé la responsabilité qui lui incombe en vertu du droit international. C'est pourquoi il est désormais de la responsabilité du Conseil d'assurer la protection internationale du peuple palestinien jusqu'à la fin de l'occupation intolérable de notre pays et jusqu'à ce que les Palestiniens obtiennent leur indépendance.

Je voudrais également mentionner la décision illégitime et provocatrice de l'Administration des États-Unis concernant Jérusalem, qui va à l'encontre du consensus international et qui viole les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016). Ce gouvernement a choisi d'appuyer Israël, ce qui a exacerbé les tensions et les sensibilités et conduit à ce bain de sang. Bien que personne ne remette en question le droit souverain d'un État de choisir l'emplacement de son ambassade, si ce droit est contraire au droit international

et aux résolutions du Conseil de sécurité, ce n'est plus un droit souverain. Aucun pays n'a le droit de mettre en péril notre territoire et d'installer une ambassade dans un territoire sous occupation. Le statut de Jérusalem est bien connu de l'ensemble du Conseil depuis l'adoption de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui a déterminé le statut spécial de Jérusalem, et de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 478 (1980) et 2334 (2016), ainsi que des accords que nous avons conclus avec la Puissance occupante. D'après ces documents, le statut de Jérusalem doit être déterminé dans le cadre de négociations sur le statut final.

Personne n'a le droit, en invoquant la souveraineté ou toute autre raison, d'agir en violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. S'il était question de transférer l'ambassade de Tel-Aviv à Haïfa ou à Ashdod, cela ne poserait pas de problème, et les États-Unis seraient libres de le faire. Mais ce n'est pas aux États-Unis de transférer l'ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem. Il s'agit d'une question qui relève du droit international et qui concerne la communauté internationale.

L'Administration Trump refuse d'écouter ce que le monde dit. Elle refuse d'écouter ce qui est dit dans les résolutions de l'ONU, en particulier celles du Conseil de sécurité, ou ce qui est stipulé dans le droit international et les normes internationales. Elle refuse d'écouter. Les États-Unis sont une superpuissance qui doit défendre le droit international avant toute chose. C'est une superpuissance qui doit, en raison de sa position de membre permanent du Conseil, défendre les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Organisation des Nations Unies avant quiconque. En tant que superpuissance, les États-Unis doivent être les premiers à se conformer au droit international, et non le bafouer ou fermer les yeux sur la situation sur le terrain. Le monde entier est témoin de cette provocation. Les États-Unis doivent revoir leur position et réfléchir à leur violation flagrante du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En outre, l'Administration des États-Unis ne s'est pas contentée de faire abstraction de la spécificité et de la sensibilité de la question du statut de la ville et de son rôle central dans la paix; elle a également décidé de transférer son ambassade de Tel-Aviv à Jérusalem au moment où le peuple palestinien commémorait le soixante-dixième anniversaire de la Nakba, son jour de la catastrophe. C'est une nouvelle décision provocatrice

prise par le Gouvernement des États-Unis en faisant complètement fi des sentiments et des droits légitimes des Palestiniens ainsi que des préoccupations politiques et des sentiments religieux des chrétiens et des musulmans du monde entier. Il s'agit d'une provocation pour des millions de Palestiniens, de musulmans et de chrétiens. Les États-Unis ont pris cette décision au mépris total de tout le monde, y compris le peuple palestinien.

En tant que superpuissance, les États-Unis auraient dû faire pression sur Israël pour l'amener à cesser ses violations à l'encontre du peuple palestinien, à respecter le droit international et à créer un environnement propice afin de briser l'impasse politique et de garantir la paix, la sécurité, la prospérité et la dignité de tous. Malheureusement, les États-Unis ont choisi de faire le contraire. Ils ont choisi de renforcer l'intransigeance et l'impunité d'Israël. Ils ont choisi de protéger Israël de la condamnation internationale, de son obligation de rendre des comptes et de toute mesure qui permettrait de mettre fin à cette situation injuste pour les Palestiniens et leur droit à la liberté et à l'indépendance. La dernière décision des États-Unis concernant Jérusalem a incité le Gouvernement de droite en Israël à mettre en œuvre ses politiques et pratiques illégales, y compris en tuant des civils innocents en plein jour, sans en craindre les conséquences, vu qu'Israël a toujours joui de l'impunité. Cela a conforté Israël dans ses ambitions de prendre le contrôle du territoire palestinien par la force, y compris par l'annexion illégitime et illégale de Jérusalem-Est.

Force est de reconnaître que c'est l'absence de respect du principe de responsabilité et la protection dont bénéficie Israël face à toute sanction qui permet à ce pays d'aller toujours plus loin dans ses politiques de colonisation et ses pratiques racistes contre le peuple palestinien. C'est un feu vert qui lui permet de commettre davantage de crimes contre des innocents, de tuer davantage de personnes, de jeter les Palestiniens dans des prisons et des centres de détention, de confisquer davantage de terres, de détruire davantage de maisons et de déplacer davantage de familles. Preuve en est, une fois de plus, ce qui se passe actuellement dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est. Cette immunité permet à Israël de maintenir le blocus illégitime et inhumain qu'il impose à la bande de Gaza depuis plus de 10 ans. Trois guerres dévastatrices ont été menées en parallèle de ce blocus, au cours desquelles Israël a pris pour cible les infrastructures de la bande de Gaza, ce qui a conduit à une détérioration grave et catastrophique des conditions de vie d'environ 2 millions de Palestiniens. Israël a décidé de leur imposer un

châtiment collectif, ce qui constitue un crime de guerre. Israël les a privés de protection. Par conséquent, des mesures urgentes s'imposent pour remédier à cette situation humanitaire très difficile.

Nous avons demandé à plusieurs reprises au Conseil de lever le blocus illégal imposé à Gaza par Israël et de fournir l'aide humanitaire nécessaire pour alléger les souffrances de notre peuple. Malheureusement, il n'a pas été fait droit à cette demande jusqu'à présent. Nous la réitérons demande aujourd'hui et rappelons la résolution 1860 (2009) et les requêtes du Conseil à cet égard. Nous demandons que des mesures sérieuses soient prises pour exercer des pressions sur la Puissance occupante afin de mettre fin au blocus et d'ouvrir les points de passage pour garantir la libre circulation des personnes et des biens, conformément au droit international humanitaire. Nous demandons également que l'appui nécessaire soit apporté à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui, en dépit de la crise financière qui lui a été imposée, continue de s'acquitter de son mandat et de porter assistance aux réfugiés. Il continue également de jouer un rôle important pour ce qui est d'alléger les souffrances des habitants de la bande de Gaza et de répondre à leurs besoins les plus urgents.

Nous appelons le Conseil de sécurité à agir sans plus tarder pour régler cette question sensible qui menace la paix et la sécurité internationales. Le Conseil doit agir immédiatement pour arrêter le massacre commis contre notre peuple, notamment en ce moment à Gaza. Le Conseil ne peut pas garder le silence. Il doit exiger que ses résolutions soient respectées et mises en œuvre. Nous appelons tous les pays à agir collectivement et individuellement, conformément à leurs obligations juridiques de respecter le droit international. Il faut notamment condamner le comportement illégal et brutal d'Israël à l'encontre du peuple palestinien sous occupation; s'abstenir de reconnaître la colonisation par Israël de notre territoire, y compris Jérusalem-Est; condamner les tentatives de certains pays d'appuyer cette situation illégale et prendre des mesures pour garantir le respect du principe de responsabilité et la justice. Par ailleurs, il faut prendre des mesures urgentes pour sauver la vie des civils innocents et empêcher que la situation ne se détériore afin de préserver toute chance, aussi minime soit-elle, de parvenir à une paix juste. Voilà pourquoi il est impératif de fournir une protection internationale au peuple palestinien, conformément au droit international humanitaire.

Soixante-dix ans après la Nakba, l'injustice et le choc, le peuple palestinien continue de croire, avec la communauté internationale et les membres du Conseil de sécurité, que le droit international est la voie qui mène à la justice, étant donné qu'il s'agit de la voie la plus sûre vers la paix. Le temps n'est plus aux discours mais aux actes. Il est temps de prendre des mesures sérieuses et immédiates pour garantir la primauté du droit international, reprendre les efforts visant à mettre fin à l'occupation israélienne et instaurer une paix juste et durable pour que le peuple palestinien puisse vivre dans la dignité et dans la paix et exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et à la liberté, dans un État palestinien indépendant, ainsi que le droit au retour. Notre peuple a attendu longtemps. Il a beaucoup souffert. Il ne peut plus attendre qu'il soit mis fin à cette injustice grave. Je prie le Conseil de ne pas décevoir ses espoirs et ses aspirations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Je commencerai mon intervention d'aujourd'hui en exposant les faits. Au cours du mois dernier, Israël a fait face à des émeutes violentes le long de la barrière de sécurité avec la bande de Gaza. Il ne s'agissait pas de manifestations. Il ne s'agissait pas de protestations. Il s'agissait d'émeutes violentes. Les émeutiers ont lancé des cocktails Molotov, planté des engins explosifs et fait rouler des pneus en flammes. Ils ont lancé des objets en feu par-dessus la barrière, ce qui a provoqué des incendies généralisés sur les terres agricoles situées dans le sud d'Israël. Ils ont essayé à plusieurs reprises de franchir la barrière de force et de s'infiltrer sur le territoire israélien, dans le but explicite de tuer des Israéliens.

Le Hamas, une organisation terroriste reconnue comme telle au niveau international, a pris les habitants de Gaza en otage. Vendredi dernier, une foule dirigée par le Hamas a mis le feu au terminal du point de passage de Kerem Shalom et en a détruit une grande partie. Ce point de passage est un point d'entrée important des marchandises en provenance de l'extérieur. Suite à ces dommages, les conduites de gaz et l'infrastructure électrique ont pris feu et il faudra des millions de dollars pour les réparer. Mais le Hamas s'en fiche. Il préfère la destruction à la prospérité; la mort à la paix. Israël le sait depuis longtemps. Nous nous en sommes rappelé la semaine dernière lorsque les Forces de défense israéliennes (FDI) ont découvert et détruit le neuvième

tunnel terroriste du Hamas depuis octobre dernier. Ce tunnel partait de Gaza, longeait le point de passage piétonnier d'Erez et se terminait à quelques mètres d'un village israélien. Ce tunnel avait été creusé à des fins terroristes – pour tuer et kidnapper des Juifs dans les villes israéliennes environnantes.

Le Hamas se nourrit de la mort, mais pas seulement de la mort de civils israéliens. Comme nous l'avons signalé à maintes reprises, le Hamas exploite la population innocente de Gaza en l'utilisant comme bouclier humain. Les terroristes du Hamas se cachent derrière de jeunes enfants innocents qu'ils placent directement dans la ligne de tir. Les faits et les images ne mentent pas. Le Hamas commet de graves violations du droit international. Ses éléments terroristes continuent de se cacher derrière des enfants innocents pour garantir la survie de l'organisation, tandis que ses dirigeants incitent la population de Gaza à la violence. Yahya al-Sinwar, le chef du Hamas à Gaza, a récemment déclaré à un groupe de jeunes Palestiniens :

« Nous préférons être assassinés plutôt que mourir de mort naturelle et nous sommes toujours prêts à donner notre vie ».

Il y a quelques jours, un membre du Hamas qui a été capturé après avoir tenté de pénétrer en Israël a livré des informations critiques qui permettent de mieux comprendre le complot ourdi par le Hamas. Je vais révéler une partie de ce que nous avons appris.

Premièrement, le Hamas ordonne à ses militants de couper la clôture et de voler les caméras de sécurité posées par Israël afin de saboter la clôture et de la faire tomber et de perturber l'activité des FDI. Deuxièmement, le Hamas veut que les émeutes qu'il provoque soient perçues dans les médias internationaux comme un soulèvement populaire et non comme une action violente menée par ses militants. Et surtout, troisièmement, des terroristes du Hamas se cachent derrière les civils pendant les émeutes. De cette manière, si la clôture cède, des terroristes du Hamas lourdement armés pénétreront sur le territoire israélien cachés parmi la foule afin de mener des attaques contre des civils israéliens. Voilà les faits.

Chaque fois qu'une foule se précipite sur la clôture, les voix sont nombreuses au sein de la communauté internationale à ne pas manquer l'occasion de légitimer la violence palestinienne. En revanche, lorsqu'il s'agit de la sécurité de la population israélienne, le monde reste la plupart du temps silencieux. C'est une des tactiques

préférées des dirigeants palestiniens. Et leur schéma meurtrier fonctionne comme suit : ils incitent les gens à la violence; ils placent le plus de civils possible, y compris des femmes et des enfants, dans la ligne de tir afin de maximiser les pertes civiles; ils rejettent la faute sur Israël; puis ils viennent ici à l'ONU pour se plaindre. Voilà le jeu mortel auquel se livrent les Palestiniens, et ils le font aux dépens d'enfants innocents.

Une fois encore, les dirigeants palestiniens mettent toute leur énergie à nous attaquer et à tenter de nous détruire. Un des artisans de ce jeu était assis à l'autre bout de la salle : le représentant palestinien, qui vient de quitter la salle, tout comme Abbas, qui est venu ici, a parlé et est reparti. C'est le ballet habituel. M. Mansour et ses amis sont coupables parce qu'ils mettent en danger de jeunes enfants palestiniens. Ils tuent leur propre peuple; ils les exploitent de manière coupable pour leur scandaleuse campagne de relations publiques.

Nous avons prédit cette situation il y a de nombreux mois déjà, parce que les Palestiniens utilisent toujours la même stratégie manipulatrice. Chaque fois que les Palestiniens ont la possibilité de changer le cours de l'histoire – de s'associer à nous sur la voie de la paix – ils choisissent toujours la violence. Ils ne manquent jamais de rater une occasion en or de bâtir un avenir meilleur pour leurs enfants et pour les nôtres.

Mais les dirigeants palestiniens ne sont pas les seuls artisans de ce projet. Certains au sein de la communauté internationale font leur jeu. Ils tombent dans le piège et donnent aux Palestiniens l'attention qu'ils recherchent, légitimant leurs mensonges et la violence palestinienne. Israël l'a constaté à maintes reprises, dès les premiers jours de sa création. Même en 1947, nous avons vu les Palestiniens manquer la première occasion qui s'est offerte à eux. L'ONU avait proposé de créer un État juif et un État arabe sur la terre d'Israël. Les Juifs ne se voyaient attribuer qu'une partie de leur territoire historique, mais nous avons accepté. Les Arabes, eux, ont dit non. Les Palestiniens ne pouvaient pas supporter l'idée de partager ce qui était pourtant notre terre, alors ils ont lancé une guerre contre nous.

Israël a finalement gagné cette bataille, mais les Palestiniens se sont obstinés dans leurs mensonges et leur violence implacable, et trop de membres de la communauté internationale les ont laissés s'en tirer à bon compte. Ils ont à tort assimilé le sionisme au racisme. Ils ont salué la cause palestinienne alors que des Israéliens étaient assassinés, kidnappés et oubliés. Ils se

sont rangés du côté des tueurs palestiniens, souvent sans poser de questions.

Je fais un saut dans le temps et j'arrive à 2005. On l'a oublié, mais Israël s'est désengagé de Gaza. Nous nous en sommes retirés complètement. Il n'y avait plus aucune communauté juive – les colonies comme le Conseil les appelle – ni occupation. Nous avons retiré toute la communauté juive de Gaza. Nous avons même emporté avec nous ceux qui étaient enterrés à Gaza. Plus de FDI, plus de postes de contrôle, plus de civils, rien; nous sommes partis. Le Premier Ministre Sharon avait décidé d'essayer et nous sommes donc partis de Gaza en 2005. Gaza aurait pu devenir une réussite palestinienne, elle aurait pu être la Singapour du Moyen-Orient. Elle en avait le potentiel, mais elle n'a pas pu l'exprimer parce que le Hamas a pris le pouvoir en 2006. Au lieu d'investir dans l'éducation, l'infrastructure et l'économie, le Hamas ne pense qu'à la mort et à la destruction. Le Hamas dépense toute son énergie et ses ressources à terroriser Israël et exploite la population de Gaza à cette fin.

Qu'il me soit permis d'être extrêmement clair aujourd'hui : quand les Palestiniens disent « jours de colère », ils veulent dire en fait « jours de terrorisme ». Quand les Palestiniens disent « droit au retour », ils veulent dire en fait « destruction d'Israël ». Et quand les Palestiniens disent « manifestation pacifique », ils veulent dire en réalité « incitation à la violence ».

Le fil rouge tout au long de notre histoire a été le suivant : le monde, à quelques rares exceptions près, ne fait rien, sur la scène internationale, pour empêcher les Palestiniens d'essayer de terroriser Israël. Or le fait est que celui qui soutient le stratagème palestinien devient automatiquement un acteur de son jeu de la mort. Ce n'est qu'en brisant ce schéma d'émeutes orchestrées, de victimes planifiées et d'appels à la compassion des Nations Unies que la justice sera véritablement rendue.

Israël marque en ce moment deux étapes importantes : nous fêtons le soixante-dixième anniversaire du recouvrement de notre souveraineté et de notre indépendance lorsque notre peuple a établi l'État d'Israël sur la terre d'Israël, et nous célébrons avec gratitude la décision du Président Trump d'installer l'ambassade des États-Unis à Jérusalem, notre capitale ancestrale et éternelle. Cette décision constitue une avancée vers la paix, car quel que soit l'accord de paix qui émergera, Jérusalem sera la capitale d'Israël. Quiconque prétend que la décision de déménager l'ambassade des États-Unis a provoqué ou justifie les violences

palestiniennes serait bien avisé de se replonger dans les livres d'histoire. C'est en fait une excuse et non un motif de violence contre Israël.

Si le Conseil veut vraiment défendre la sécurité, la justice et la vérité, alors qu'il n'aille pas chercher plus loin et qu'il condamne la terreur et réaffirme le droit d'Israël de se défendre.

Il doit fixer les normes de comportement. Il doit dire au Hamas que la violence n'est pas la solution. Les membres du Conseil doivent se demander ce qu'ils

feraient – chacun d'entre eux – si une foule violente de plusieurs dizaines de milliers de personnes menaçait de franchir leurs frontières souveraines pour attaquer leur population? Que feraient-ils si leur peuple était visé par des attaques terroristes jour après jour? Le Conseil ne doit pas céder au cycle de mort que les Palestiniens ont créé; il doit dénoncer les mensonges quand il les voit, condamner la violence du Hamas et se ranger du côté de la vérité et du bon côté de l'histoire.

La séance est levée à 12 h 40.